

**VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 10 JUIN 2021**

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>32</b>
<b>Convocations :</b>	<b>04 JUIN 2021</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Clarisse KIRCH, Mme Mathilde LESAGE, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

**--ooOoo--**

**Etaient absents excusés :**

- Mme Laurence RENO	Pouvoir à Mme Luce PANE
- Mme Maryline CHANAL	Pouvoir à M. Jean-François TIMMERMAN
- Mme Véronique CHRISTOL	Pouvoir à M. Alexis VERNIER

**--ooOoo--**

Mme Mathilde LESAGE remplit les fonctions de Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUIN 2021

	PAGE
* Synthèse sur l'activité municipale :	
* Hommages à Pierre Noël HESPEL et Christiane MARTIN	3
* Remerciements	4
* Informations	4
* Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	8
* Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 Février 2021	10
* Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 Mars 2021	10
* Compte-rendu de la commission Education Culture Sport et vie de l'enfant du 11 mars 2021	11
* Compte-rendu de la commission des Finances et Gestion de la Ville du 15 mars 2021	11
32 – Adhésion de la ville à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	11
33 - Signature de la convention pluriannuelle du Trianon Transatlantique	17
34 - Modifications du règlement intérieur de l'espace multi-accueil Les Souris Dansent	20
35 - Modification des règlements intérieurs - Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires	23
36 - Participation aux charges de scolarité entre communes – Convention 2021-2026	26
37 - Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du programme d'actions foncières	28
38 - Cession d'un bien en l'état d'abandon situé 48 rue des Frères Canton	30
39 - Budget Ville – Décision modificative n° 1 - Exercice 2021	34
40 - Garantie d'emprunt au bénéfice de SA HLM Logeo Seine – 8 PLSA rue Victor Hugo – annule et remplace délibération 2018-112	36
41 - Remboursement aux usagers abonnés des prestations annulées en raison de l'épidémie de covid-19 – Ecole municipale agréée de Musique et de Danse	39
42 - Remise exceptionnelle des droits de place sur les marchés	40
43 - Mise à disposition d'équipement de protection et de produits sanitaires en lien avec une épidémie	43
44 - Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation Associations sportives et de loisirs	45
45 - Versement de subventions dans le cadre des contrats d'objectifs - Associations Sportives	47
Questions d'actualités	48

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Madame la Maire Luce Pane.

*Mme la Maire :*

*Il est 18 heures, mes chers collègues, nous allons commencer notre Conseil municipal.*

(Appel des conseillers)

*Laurence Renou est particulièrement excusée, parce que nous avons dû changer les dates de notre Conseil municipal quand nous avons eu les dates exactes des consultations électorales. En effet, il est nécessaire d'avoir tous les locaux de l'Hôtel de Ville : toute une dimension logistique est à prendre en compte dans cette période. Laurence Renou, ce soir, préside sa commission Culture à la Métropole. Elle n'a jamais manqué un seul Conseil municipal. Nous allons particulièrement l'excuser parce qu'elle n'y est pour rien dans ce télescopage de dates, et nous-mêmes y sommes contraints.*

*Avant que de commencer notre Conseil municipal, j'ai deux informations tristes à vous annoncer. Il s'agit des décès de Pierre-Noël Hespel et de Christiane Martin.*

*Pierre-Noël Hespel est né le 25 décembre 1947 à Lisieux. Il est élu au Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en mars 1983, dans la majorité de René Salmon, et de mars 1989 à mars 1995 sous la mandature de Pierre Bourguignon, puis réélu conseiller municipal de mars 2001 à mars 2008, toujours sous la mandature de Pierre Bourguignon. Durant le mandat de 1983, Pierre-Noël Hespel est membre de la commission Administration générale et sécurité, de la commission des Œuvres sociales en faveur des personnes âgées, des sociétés locales, fêtes et cérémonies, membre de la commission de la Révision de la liste électorale. Durant le mandat de 1989, Pierre-Noël Hespel est membre de Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, délégué suppléant du Conseil d'administration du lycée Marcel Sembat. Durant le mandat de 2001, il est membre de la commission des Affaires sociales, santé et logement, suppléant à la commission d'Appel d'offres, il est membre de la commission Environnement, urbanisme, aménagement, développement économique et sécurité, il est membre aussi du conseil d'administration de la caisse des écoles et de la commission des Finances et gestion de la ville. Pierre-Noël Hespel est décédé le 24 mars 2021, dans sa 74<sup>e</sup> année. Il était infirmier à la retraite.*

*Christiane Martin est née le 5 septembre 1939 au Havre. Elle est élue conseillère municipale en juin 1995, sous la mandature de Pierre Bourguignon. Durant son mandat, elle est membre de la commission Affaires sociales, santé et solidarité et de la commission Éducation, culture, sport et vie de l'enfant. Christiane Martin est décédée le 1<sup>er</sup> juin 2021, à Rouen, dans sa 82<sup>e</sup> année. Elle était secrétaire de direction à la retraite.*

*Ces deux conseillers municipaux, que certains ont connus en tant que conseillers municipaux mais aussi comme membres actifs de la vie sottevillaise, ont vécu à Sotteville-lès-Rouen de longues années, y ont fondé leur famille, y ont exercé des mandats municipaux, et ont montré un attachement certain à notre commune. Nous n'étions pas forcément d'accord, nous ne portions pas forcément les mêmes objectifs voire les mêmes valeurs, mais il y avait avant tout quelque chose de commun dans cet attachement à notre commune et je pense qu'ils l'ont porté avec leurs idées, leur manière d'être, avec ferveur. Je pense que le Conseil municipal tout entier se doit de leur rendre*

*hommage. C'est pourquoi je vais vous demander de vous lever pour que nous respections ensemble une minute de silence.*

*(Minute de silence)*

*Je vous remercie.*

*Je me dois de désigner un secrétaire de séance. Je propose Mathilde Lesage.*

*Nous avons reçu des questions d'actualité de Madame Julie Godichaud et de Monsieur Alexis Vernier, ainsi que de Monsieur Jean Eastabrook. Ces questions seront traitées en fin de Conseil.*

### **Remerciements**

*Mme la Maire :*

*En ce qui concerne les remerciements que nous avons reçus depuis notre dernier Conseil municipal, les Restaurants du cœur remercient vivement la Ville pour sa coopération à l'occasion de leur collecte nationale des 5, 6 et 7 mars derniers, ce qui a permis de collecter 91 tonnes de marchandises.*

*Nous avons reçu beaucoup de petits mots, souvent très chaleureux, de concitoyens de notre commune et d'au-delà, pour la mise en place à Sotteville du dispositif d'accueil d'un centre de vaccination et pour le bon déroulement de celle-ci.*

*Nous avons reçu des remerciements pour l'aide à l'exposition de peinture à la Maison citoyenne.*

*En ce qui concerne les subventions, nous avons reçu les remerciements de Solepi, de l'association ASTUS, de l'association Union artistique de Sotteville, du Planning familial 76, de Studio Strato, du Stade Cheminots Club (sections basketball et gymnastique volontaire), d'ADEVA Rouen Métropole, d'Handisup, des Restaurants du cœur, de l'association nationale des Cheminots anciens combattants (ANCAC), de la Banque Alimentaire, et de l'association Chorale Pause Café.*

### **Informations**

*Mme la Maire :*

*Depuis notre dernier Conseil municipal au mois de mars, nous avons pu assumer, dans des conditions un peu particulières, protocole sanitaire oblige, les cérémonies patriotiques du 19 mars, du 19 avril et du 8 mai.*

*Nous avons réalisé deux chantiers d'insertion au mois d'avril et au mois de mai.*

*Nous avons pu reprendre une vie sociale un peu plus développée dans nos résidences autonomie. Ainsi, les restaurants ont pu être à nouveau ouverts dans deux de ces celles-ci, et les anniversaires fêtés mensuellement comme à l'accoutumée.*

*Nous avons pu faire un point sur site, au champ des bruyères, avec l'association le Champ des possibles, avec laquelle nous avons un partenariat pour la gestion de nos jardins partagés. J'ai pu rendre hommage, lors d'une cérémonie au mois de mai, au commissariat central rue Brisout de Barneville, aux policiers morts lors de l'année écoulée dans l'exercice de leurs missions.*

*Nous avons réalisé la Fête du printemps dans le quartier Ferdinand Buisson, le 26 mai, avec des familles entières. Il était très intéressant de voir toute l'intergénération qui était bien présente.*

*Nous avons pu mener, de façon assez contrainte, une visioconférence dans le cadre de notre travail Terra Cité, avec un conférencier pour pouvoir donner un certain nombre d'informations, de préconisations, d'analyses sur la situation. Cela contribue à dynamiser cette action, que nous voulons développer.*

*Nous avons pu réaliser, là aussi de manière très contrainte par rapport à d'habitude, Jeunesse en fête, avec un déploiement sur de nombreux sites qui correspondaient à tous les groupes scolaires, avec une inscription au préalable. La Fête du jeu, très interactive, a permis à tout un chacun de s'appropriier l'ensemble de la ville et de ne pas rester forcément cantonné à son propre environnement de domicile.*

*Nous avons mené des rencontres importantes de travail avec les bailleurs sociaux suivants : Habitat 76, le Foyer du toit familial et Logéal, comme nous le faisons, sous le pilotage d'Alexis Ragache, notre adjoint à l'urbanisme. Vous savez l'ensemble des bailleurs sociaux sont plus d'une dizaine aujourd'hui, même s'ils sont regroupés.*

*Nous avons pu participer à l'assemblée générale de la Maison pour tous le 28 mai dernier, à celle du Secours populaire le 4 juin dernier, celle de l'Atelier 231 le 9 juin dernier.*

*Nous avons procédé à une action culturelle sur l'ensemble de la ville, avec Edwige Pannier, et réalisé un tirage au sort de cette action qui s'appelle « Caché d'artiste ». C'est une Sottevillaise qui a trouvé le tableau représentant Sotteville, qui était disséminé, puisqu'un certain nombre de sites de la ville avaient été pris en photo et mis en forme.*

*Nous avons procédé aussi, comme chaque année, à l'information et à la formation des animateurs, accompagnés par leurs encadrants et qui vont être les professionnels qui vont accueillir nos jeunes enfants sottevillais durant les deux mois d'été, en juillet et août, dans le cadre des accueils de loisirs. Ce travail se prépare, il repose sur des compétences, des spécificités, des complémentarités, et sur un projet pédagogique. Nous souhaitons que cela se réalise de manière heureuse pour tous, ce qui n'empêche pas que nous ayons une véritable exigence en termes de qualité d'accueil de nos enfants.*

*Je voulais vous parler de la rencontre que nous avons eue avec les associations sportives, sous le pilotage de Christophe Delamare, car elles ont vraiment joué le jeu. Sotteville, terre du sport, cela veut dire quelque chose. Dans cette période très contrainte de protocole sanitaire sérieux et indispensable, ce n'était pas facile de favoriser la pratique sportive, et pourtant il y a eu un véritable partenariat, un bon échange gagnant-gagnant entre l'ensemble des associations sportives et la Ville de Sotteville Ainsi donc, avec des protocoles très particuliers, nos associations sportives ont*

*permis à tout un chacun, dans cette période si difficile, de pratiquer un sport s'il le souhaitait. C'est ainsi que nos associations sportives ont participé à notre dispositif « En forme avec Sotteville », pour les adultes, dans l'espace public ; ont participé à la semaine olympique et paralympique dans les écoles, avec un maintien en extérieur de la présence des éducateurs sportifs aux côtés des enseignants ; et ils ont permis le déroulement du Ludosport, avec un programme sportif en direction des centres de loisirs. Dans ce cadre, une opération éphémère a été menée, qui s'appelle « Bouge tes vacances », notamment durant les vacances de février. Nos associations sportives ont aussi géré la Semaine du sport au féminin. On y reviendra parce qu'une délibération concerne les subventions dont les associations sportives vont bénéficier, mais c'est en rapport avec un vrai travail qui a été mené, nous tenons à le souligner, parce que ce n'est pas si simple que cela. Elles nous ont expliqué hier en quoi ce partenariat avec la Ville de Sotteville était une richesse, qu'elles avaient grand plaisir à trouver ici.*

*Dans les informations, un appel à projets concerne le jardin partagé et je vais passer la parole à Ève Cognetta.*

*Mme COGNETTA :*

*Bonsoir à tous. Je vais profiter de la prise de parole pour être un peu plus large, parce qu'à Sotteville la nature en ville c'est 40 hectares d'espaces verts, c'est 3 000 arbres, et je ne parle là que de ceux qui sont gérés par nos services municipaux ; chacun sait que son propre jardin recèle encore plus de merveilles.*

*La nature en ville, ce sont pour nous des engagements articulés autour de trois grands axes : rendre notre ville moins minérale, élaborer une trame verte, bleue et noire à l'échelle du territoire, et favoriser l'agriculture urbaine.*

*Je vais prendre quelques minutes ce soir pour vous faire partager quelques informations autour de ces différents axes qui guident au quotidien notre politique et nos choix municipaux. Ainsi, pour exemple, avec le concours de la Métropole, vous verrez, d'ici l'automne, ici ou là dans la ville, disparaître quelques îlots de béton pour laisser réapparaître des sols naturels. Il s'agit de faire en sorte que partout où cela est possible, on puisse rendre nos sols plus perméables.*

*Autre illustration, avec le Cerema qui nous accompagne depuis quelques mois et pour quelques mois encore, notamment autour de la thématique des cours de récréation : nous serons d'ici quelques mois en mesure d'établir une trame verte à l'échelle de notre territoire. Nous nous attacherons à faire cette trame verte en développant l'éducation à l'environnement mais aussi la « marchabilité ». Au-delà de cette trame verte, la trame bleue, celle qui relie notamment les mares sur notre territoire, mais aussi la trame noire, celle qui se traduit notamment par une extinction de l'éclairage public, sont aussi l'objet de notre attention. J'aurai l'occasion de vous en reparler lors de nos prochains Conseils.*

*Concernant le troisième axe, celui de l'agriculture urbaine, il va se concrétiser avec un appel à projets, auquel nous avons eu l'occasion de répondre. L'analyse de notre territoire nous a conduits à identifier des axes particulièrement minéraux. Dès le début de la mandature, nous avons la volonté de végétaliser des espaces dans des quartiers relativement denses, constitués d'immeubles collectifs ou de maisons de ville sans jardin. Ce projet a mûri et s'est projeté dans la création de ce quartier identifié, à savoir la rue Victor Hugo, en un lieu de partage et de reconnexion avec la*

*nature, comme il en existe d'ailleurs plusieurs dans la ville, je pense notamment aux jardins partagés Gadeau de Kerville ou Buisson. Ce projet est à construire avec les habitants, il repose sur une parcelle de 300 m<sup>2</sup>, qui a fait l'objet d'une vente sur la rue Victor Hugo, et il nous a semblé utile de la préempter, en cohérence avec ce projet. La Ville a donc par la suite répondu soigneusement à un appel à projets « Jardins partagés » dans le cadre du plan de relance national, et nous avons appris, il y a de cela quelques jours, que notre demande était acceptée à hauteur de 13 000 €. C'est une très bonne nouvelle, que je suis ravie de pouvoir partager avec vous, et qui va nous permettre de construire un très joli projet, avec les habitants bien évidemment.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup. Nous partageons cette satisfaction. Je vais passer maintenant la parole à Adeline Pollet en ce qui concerne les informations sur les aides facultatives du centre communal d'action sociale de la Ville.*

*Mme POLLET :*

*Merci, Madame la Maire. Chers collègues, chacun peut dans sa vie avoir besoin à un moment d'une aide ponctuelle suite à un accident de parcours ou un accident de la vie. La Ville et son centre communal d'action sociale contribuent fortement à accompagner les Sottevillais qui en ont le plus besoin. Les travailleurs sociaux construisent, lors de rendez-vous avec chacun d'entre eux, un projet visant à les épauler dans leur vie quotidienne et les aider à retrouver autonomie et confiance en l'avenir. Le CCAS, dans le cadre de ses compétences et conformément au Code de l'action sociale et des familles, a mis en place des prestations en faveur des Sottevillais en difficulté. Il s'agit de prestations d'aides sociales facultatives, qui complètent les dispositifs légaux et réglementaires. Elles sont issues d'une démarche d'adaptation constante de l'action sociale de la collectivité, en fonction des besoins des usagers.*

*C'est pourquoi il sera proposé, lors du prochain Conseil d'administration du CCAS, des modifications des nouvelles aides. Par exemple, une aide pour l'accès aux soins, une aide à l'acquisition de prothèses ou une participation aux frais dentaires ou optiques, une aide pour l'accès à l'emploi, une participation aux frais de transport (location de véhicules, achat de vélos, autres achats de matériel), une préparation à des entretiens d'embauche, pour la garde d'enfant, en nous appuyant sur les partenariats existants, comme Solidarauto, Guidoline, la plateforme Mobilité SVP Bougez, La Cravate solidaire. L'accès à l'emploi est fondamental pour pouvoir acquérir une autonomie. Pour une aide à l'emménagement dans le cadre d'un changement contraint de situation, l'accompagnement s'appuie aussi sur un travail partenarial avec des ressourceries ou des entreprises d'insertion. Ou encore une aide à la pratique sportive et culturelle, pour permettre à tous de pouvoir pratiquer un sport, découvrir des activités culturelles, ou encore assister à un spectacle.*

*Je tiens à remercier et à souligner l'implication professionnelle des agents de la Ville et du CCAS, qui œuvrent au quotidien pour accompagner et aider ces familles. À Sotteville, nous faisons le choix d'un accompagnement fort pour ces familles qui en ont le plus besoin, car la solidarité est ancrée dans notre identité et notre culture.*

Mme la Maire :

*Merci pour ces informations solidaires. Le dernier point d'information concerne notre centre de vaccination, et je passe la parole à Stéphane Bord.*

M. BORD:

*Merci, Madame la Maire. Le centre de vaccination aujourd'hui, c'est 37 000 injections de vaccin Pfizer et 5 000 injections de Moderna, donc 42 000 injections de vaccin ARN messager : 30 000 pour une première dose, 15 000 en deuxième dose, donc 15 000 personnes vaccinées intégralement. Le centre monte en puissance puisqu'aujourd'hui nous vaccinons 700 personnes par jour. Il est prévu que le centre se maintienne jusqu'à fin septembre 2021, peut-être au-delà. Mes collègues soignants intervenant dans le centre viennent encore de souligner l'efficacité et la disponibilité du personnel municipal qui travaille avec nous, pour leur adaptabilité. Les modifications d'organisation du centre ne posent aucun problème à chaque fois, et c'est avec générosité et sourire que le travail est fait.*

Mme la Maire :

*Merci beaucoup pour ce témoignage. Il est vrai que cela repose sur de l'efficacité, de l'investissement et beaucoup de dévouement pour la bonne cause.*

#### **Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :**

Mme la Maire :

Vous avez l'ensemble des arrêtés, dont les intitulés vous ont été transmis et qui sont consultables bien entendu.

le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

#### **Arrêtés de mise à disposition de locaux ou de terrains pour l'année 2021 :**

2021/115 – Avec le Comité du Secours Populaire pour les locaux situés 24-30 rue Victor Hugo moyennant un loyer mensuel de 141,06 €,

2021/116 – Avec Madame JEANMAIRE pour un terrain à usage de jardin situé 7 et 9 rue Boieldieu à raison de 39.32 € pour l'année,

2021/129 – Avec l'Association « ADCAB Beur FM » pour les locaux situés 465 rue de Paris pour un loyer mensuel de 233.98 €,

2021/135 – Avec Monsieur CONTOIS pour un terrain à usage de jardin situé 173 Avenue du 14 juillet à raison de 39.27 pour l'année,

2021/144 – Avec l'Association « Créalude » pour les locaux situés 465 rue de Paris pour un montant forfaitaire annuel des charges locatives de 188 €,

2021/187 – Avec l'association « Mouvement Vie Libre » pour les locaux situés 2 Avenue de la Libération à titre gratuit,

2021/206 – Avec Monsieur LEPRETRE pour l'immeuble d'habitation situé 284 rue Victor Hugo pour un loyer mensuel de 540.16 €,

2021/291 - Avec le Stade Sottevillais Cheminot Club pour des locaux sis 35 rue Claudine Guérin à titre gratuit,



- 2021/292 - Avec l'Association France Alzheimer 76 pour des locaux sis avenue de la Libération à titre gratuit, avec les charges dévolues aux locaux de 18.63 € mensuel, réglés trimestriellement,
- 2021/294 - Avec l'Association Réseau Onco Normand pour des locaux sis 2 avenue de la Libération pour un loyer de 177.64 € mensuel et des charges de 677.95 € pour l'année 2020,
- 2021/298 - Avec l'Association l'Amour des Félines pour des locaux sis 526 rue de Paris à titre gratuit,
- 2021/299 - Avec M. et Mme MERVILLE pour une habitation sise 27 rue Littré pour un loyer mensuel de 320 €.

**Droit de préemption urbain :**

- 2021/267 – Exercice du droit de préemption pour le terrain sis 62 rue Victor Hugo d'une contenance de 300 m<sup>2</sup>, au prix et conditions contenues dans la déclaration d'intention d'aliéner soit de 105 000 € permettant de développer un projet de jardin partagé.

**Arrêtés pour demandes d'aides financières :**

- 2021/114 – Auprès de l'Etat pour les travaux de réorganisation structurelle du gymnase Buisson dans le cadre de sa réhabilitation lourde au taux de 55 % du montant des travaux subventionnables est estimé à 663 000 €HT,
- 2021/176 – Auprès des services de l'Etat (DRAC) dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales pour la création d'une offre VOD au taux le plus élevé possible pour cette opération estimée 7 000 € TTC,
- 2021/180 – Auprès de la CAF pour les travaux en lien avec le transfert de la crèche « les souris dansent » au taux de 49,13 % du montant des dépenses éligibles HT pour le projet estimé à 122 935,06 € HT,
- 2021/205 – Auprès du Département de Seine-Maritime pour le fonctionnement de l'école municipale agréée de musique et de danse au taux maximum autorisé,
- 2021/233 – Auprès de l'Etat pour la création de jardin partagé au taux de 40,3 % du montant des travaux soit 28 000 € dont le montant des travaux subventionnables est estimé à 69 405 €,
- 2021/257 – Auprès de l'Etat pour l'appel à projets 2021 MOBBIODIV/RESTAURATION, au taux de 77,3 % du montant des travaux soit 300 000€, dont le montant des travaux subventionnables est estimé 388 000 €,
- 2021/269 – Auprès de l'Etat pour les travaux de rénovation du groupe scolaire Ferdinand Buisson et du centre de loisirs « le Jardin des Petits » au taux de 45 % du montant des travaux HT, dont le montant des travaux subventionnables est estimé à 429 512 ,85 € HT,
- 2021/270 – Auprès de l'Etat pour les travaux de création d'un bloc sanitaire à la Sapinière au taux de 45 % du montant des travaux HT dont le montant des travaux subventionnables est estimé à 140 402 € HT
- 2021/285 – Auprès de l'Agence de l'eau de Seine-Normandie pour l'appel à projet 2021 «Innovation pour la gestion de l'eau » au taux de 80 % du montant des travaux soit 77 228 € dont le montant des travaux subventionnables est estimé à 96 535 € HT,
- 2021/303 – Auprès de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime pour l'organisation de séances de natation pendant les vacances scolaires pour les habitants des quartiers carencés , au taux de 50 % des dépenses liées au projet « j'apprends à nager », sur un montant de dépenses estimé à 2 000 € TTC
- 2021/307 - Auprès de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime pour l'organisation de séances de natation pendant les vacances scolaires pour les

habitants des quartiers carencés, au taux de 50 % des dépenses liées au projet « aisance aquatique », sur un montant de dépenses estimé à 2 000 € TTC

**Arrêtés pour Signature et Notifications de marchés ou de contrats:**

2021/055 – Marché n°2020-15 de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation du gymnase Ferdinand Buisson, sur la proposition présentée par Féret et Fréchon Architectes qui a été acceptée dans la limite financière de 106 905.00 € HT,

2021/066 – Contrat relatif à l’enlèvement et la garde des véhicules en fourrière, avec la Société Les Etablissements Wilbault pour une estimation par an de 15 000 € TTC, d’une durée d’un an renouvelable deux fois,

2021/216 – Marché n° 2021-02 relatif aux travaux de désamiantage du gymnase Ferdinand Buisson, sur la proposition présentée par ATD acceptée dans la limite financière total du marché de 132 887.77 € HT,

2021/250 – Consultation N°2021-03 relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective de la ville - déclaration d’offres irrégulières,

2021/272 – Consultation n°21-03 relative à la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective de la ville – déclaration sans suite du lot n°18 relatif à la fourniture de produits laitiers fermentés et fromage au lait de brebis et chèvre biologique

2021/308 - Marché 2021-04 relatif aux travaux de peinture et d’électricité école élémentaire Ferdinand Buisson Lot 1 : Peinture sur la proposition présentée par la Société Peinture et nuances pour un montant de 98 115 € HT, et Lot 2 : Electricité présenté par la Société Avenel pour un montant de 146 805 € HT,

2021/310 - Consultation 2021-05 : Travaux de peinture et d’électricité école élémentaire Ferdinand Buisson - Offre de la société SNEF jugée inappropriée

***Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 février 2021***

*Mme la Maire :*

*Y a-t-il des demandes de modification, sur la forme, pas sur le fond ? (Non)*

*En ce cas, je vais vous demander de l’approuver. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s’abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous en remercie.*

Le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

***Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 mars 2021***

*Mme la Maire :*

*Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? (Non)*

*En ce cas, je vais procéder au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s’abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vous en remercie.*

Le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

**Compte rendu de la commission Éducation, Culture, Sport et Vie de l'enfant du 11 mars 2021**

**Compte rendu de la commission Finances et Gestion de la ville du 15 mars 2021**

*Mme la Maire :*

*Vous avez été destinataires des deux comptes rendus.*

2021/32

OBJET : Adhésion de la ville à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que la Ville poursuit l'objectif de lutter contre le chômage de longue durée,

Considérant l'action de l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée dans la lutte contre la privation durable d'emploi,

Considérant l'intérêt de l'adhésion à cette association pour constituer un dossier de candidature à l'expérimentation de la LOI n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser madame La Maire à solliciter l'adhésion de la commune auprès du conseil d'administration de l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et de verser l'adhésion à l'association pour un montant de 500 €.

Mme la Maire :

*La parole est à Adeline Pollet.*

Mme POLLET:

*Merci, Madame la Maire. J'associe tout d'abord mon collègue Laurent Fussien, en charge de l'économie, à mon propos. Nous travaillons tous les deux, avec l'appui du service des Solidarités, à construire la candidature à l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, une expérimentation qui permet de lutter contre le chômage en partant de trois constats : personne n'est inemployable, chacun d'entre nous peut être utile et retrouver le chemin de l'emploi, et il n'y a pas de fatalité. Une action publique est à mener contre le chômage, pour l'emploi. C'est ce que font quotidiennement nos collègues des solidarités qui accompagnent les demandeurs d'emploi. C'est aussi l'orientation faite dans les Maisons citoyennes, le relais des dispositifs par le service Jeunesse. Toute cette action coordonnée porte ses fruits ; nos partenaires sur le front de l'emploi nous le disent, Pôle Emploi, les missions locales : ils sont satisfaits du travail que nous menons avec eux.*

*Ce n'est pas le travail qui manque. Il y a toute une série d'activités que nous pouvons développer. Elles ne sont pas forcément économiquement rentables, mais elles ont une utilité sociale. C'est dans cette optique que s'inscrit Territoire zéro chômeur de longue durée, avec la création d'emplois non concurrents d'une activité commerciale mais qui rendent un service à la collectivité. C'est par exemple le transport de personnes, la vente de produits maraîchers en circuit court, des ressourceries, cafés solidaires, des services aux entreprises, commerçants et agriculteurs. Chacun a un bénéfice à tirer de cette expérimentation. Enfin, ce n'est pas l'argent qui manque. La privation d'emploi qui induit les indemnisations, prestations, coûte plus cher que la production d'emplois. D'où l'idée de l'expérimentation de réorienter l'argent qui va aujourd'hui à pallier cette privation d'emploi vers la création d'emplois. Cela fonctionne. Cette expérimentation a porté ses fruits avec la création d'emplois pérennes, pour des hommes et des femmes auparavant privés d'emploi depuis plusieurs mois, en moyenne 54 mois, des personnes souvent en dehors des radars de l'accompagnement et pour la plupart âgées de 44 ans et plus.*

*Après le succès de la première vague d'expérimentation, une seconde loi est venue ouvrir la possibilité de l'expérimenter sur 50 nouveaux territoires. La Métropole Rouen Normandie a souhaité adhérer à l'association Territoire zéro chômeur de longue durée, afin de s'engager pleinement dans cette démarche et de répondre à un besoin, celui de lutter contre la privation d'emploi de longue durée, qui atteint particulièrement nos concitoyens. La commune de Sotteville-lès-Rouen participe depuis le début aux travaux menés par la Métropole pour la constitution d'un dossier de candidature à cette expérimentation. Engagée dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi via ses conseillers emploi, la commune souhaite aujourd'hui entamer une nouvelle étape de sa lutte contre la privation d'emploi en adhérant également à l'association, dont les statuts vous sont joints en annexe. Pour 2021, le montant est fixé cela 500 €.*

Mme la Maire :

*Merci pour cette présentation. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur Alexis Vernier a demandé la parole, il a la parole.*

M. VERNIER :

*Merci. Cette délibération qui porte sur l'emploi appelle à un débat plus vaste de notre part sur l'emploi et à une remarque à vous formuler sur la conception que nous avons de l'économie et de la lutte contre le chômage, d'autant plus que celui-ci a explosé lors du confinement, avec 1 million de chômeurs supplémentaires et 700 000 emplois supprimés. Le chômage n'est pas qu'un manque d'emploi, comme vous venez de le dire ; le chômage, c'est une souffrance vécue au quotidien. Le manque d'argent et le manque de considération provoquent chez les privés d'emploi des difficultés, évidemment matérielles, mais aussi psychologiques, sociales, même psychiatriques. Le chômage est un drame pour les familles qui le subissent. Ainsi, il augmente de 50 % les divorces et fracturations des familles, multipliant les monoparentalités et les difficultés sociales qui s'ensuivent. Le chômage pousse également aux comportements suicidaires, comme le montre aussi l'Observatoire national du suicide. On estime que 14 000 décès chaque année en France sont imputables au chômage. Les coûts économiques, sociaux et collectifs dus au chômage sont donc extrêmement élevés. ATD Quart Monde estime, dans une étude qu'ils jugent eux-mêmes relativement restrictive, que le chômage de longue durée coûte au minimum 36 milliards d'euros chaque année en France, si l'on compte à la fois les prestations sociales, les manques de cotisations perçues, etc., sans compter les dégâts sociétaux comme les divorces et les suicides.*

*L'idée de cette association est de proposer un dispositif pour que ces coûts puissent être redirigés vers un financement d'emploi. Car dans notre pays, ce n'est pas le travail qui manque, mais l'emploi et son financement. Nous entendons ainsi, tous les jours, qu'il manque de bras à l'hôpital, que les rénovations énergétiques avancent à un rythme insuffisant, que l'agriculture biologique n'avance pas à un rythme suffisant alors qu'elle est plus pourvoyeuse d'emplois que l'agriculture intense, ou encore que les réseaux d'eau, au titre de leur régénération, seront remis à neuf en 150 ans.*

*Pour autant, il ne s'agit pas de créer de l'emploi n'importe comment pour faire n'importe quoi. Si l'emploi a vocation à en détruire d'autres, comme les emplois Amazon, ou à pomper les ressources environnementales tout en proposant des conditions sociales totalement détériorées, il ne va pas de soi de proposer ces emplois. Il s'agit donc, à notre sens, de relancer l'activité sur les secteurs prioritaires pour l'intérêt général, la santé, le transport public, les réseaux d'eau, les énergies renouvelables.*

*Le deuxième levier pour combattre le chômage consiste à lutter pour la réduction du temps de travail, dans la vie, l'année et la semaine. Dans la vie en travaillant notamment pour un régime de retraite accessible dès 60 ans. Cela se pose avec l'actualité étant donné que le Président de la République dit qu'il va remettre sur la table la question de l'âge de la retraite. Nous défendons la retraite à 60 ans. Dans l'année aussi, grâce aux congés payés, gagnés de haute lutte avec la 5<sup>e</sup> semaine obtenue en 1981 avec le programme commune. Enfin, dans la semaine ; la lutte contre le chômage était ainsi l'un des objectifs des 35 heures de la gauche plurielle, qui avait provoqué à l'époque l'accroissement de quelque 400 000 emplois, selon une estimation de l'INSEE. Le fait est que la bataille culturelle et politique est à reprendre sur la diminution du temps de travail. L'heure est malheureusement à l'augmentation du temps de travail, à la dérégulation des heures supplémentaires, en diminuant la majoration qui s'applique dessus, à cause de la loi Travail, des ordonnances, et maintenant la suppression de congés dans la fonction publique territoriale avec la loi dite des 1 607 heures. Ici à Sotteville, nous n'avons pas encore d'information sur la mise en place de cette loi ; certaines communes la combattent et la remettent en cause face aux juridictions,*

*d'autres l'appliquent avec ferveur et conviction. Vous nous avez dit que vous ne vous serviez pas de cette enceinte pour combattre le gouvernement, dont acte, lorsque nous vous avons posé la question, et donc que vous allez l'appliquer. Cependant il est possible de l'adapter aux contraintes, à la pénibilité des tâches exercées, dans la concertation avec les agents, pour en amoindrir ses effets. Lorsque le protocole sera réalisé sur ce sujet, nous vous demandons qu'il soit voté au Conseil municipal, car il concerne l'intégralité des agents de la Ville, ce qui n'est pas rien.*

*Pour terminer mon intervention, je tiens à dire que nous soutenons l'inscription de la Ville dans cette démarche, donc nous voterons pour cette délibération.*

*Mme la Maire :*

*Monsieur Jean Eastabrook a demandé la parole, il a la parole.*

*M. EASTABROOK :*

*Cette mesure nous agrée, au niveau d'Inventons Sotteville. C'est un pas énorme fait en direction des personnes les plus éloignées du monde du travail. Si nous allons voter pour cette action, néanmoins j'aurai deux questions à poser à votre adjointe chargée de la mise en place de cette mesure. Confirmez-moi que les trois lieux que sont les Maisons citoyennes feront l'objet d'une prise en compte de ces publics en difficulté. Deuxièmement, ce que je n'ai pas vraiment entendu, c'est une démarche qui pourrait aller vers la rénovation de certains bâtiments au travers de cette mesure. Est-ce que le bâtiment est concerné ? J'ai entendu, dans votre préalable, que cela s'adressait à des activités de type ESS de service. Est-ce que l'aménagement, la formation, le retour à l'emploi vers des métiers du bâtiment sont concernés ?*

*Mme la Maire :*

*Adeline Pollet a la parole.*

*Mme POLLET :*

*Travaillant sur ce sujet avec mon collègue Laurent Fussien, je lui laisse la parole, s'il veut bien, pour qu'il puisse répondre à vos questions.*

*M. FUSSIEN :*

*Je vais répondre à la deuxième question en premier. L'enjeu de cette démarche est bien évidemment de ne faire concurrence ni aux acteurs économiques, ni aux activités qui relèvent du secteur public. Il faudra rechercher une liste d'activités avec les porteurs de projets, avec les acteurs du territoire et surtout avec les personnes privées d'emploi. On ne peut aujourd'hui anticiper les activités qui pourraient être accomplies par ces personnes puisqu'elles doivent être acteurs de ce parcours. Pour la première question, je dois vous avouer, Monsieur le conseiller municipal, que je n'ai pas bien compris votre propos sur les Maisons citoyennes, qui sont déjà en contact avec beaucoup de public sur le territoire. Pouvez-vous préciser votre question pour que je sois certain de bien y répondre ?*

*Mme la Maire :*

*Monsieur Eastabrook redemande la parole.*

M. EASTABROOK :

*Pour préciser, je souhaite savoir si ces lieux que sont les Maisons citoyennes peuvent servir à terme de lieux de formation pour ces publics en difficulté.*

Mme la Maire :

*Monsieur Fussien a la parole.*

M. FUSSIEN :

*Merci d'avoir précisé. Les Maisons citoyennes et l'ensemble des services de la collectivité sont en capacité de soutenir cette démarche. Il n'y a pas que les Maisons citoyennes. Les professionnels du CCAS interviennent sur des dimensions d'insertion. Les agents qui sont en contact avec les acteurs économiques et les agents travaillent sur les questions de formation seront naturellement engagés dans une telle démarche, qui devra être coordonnée. L'idée est de venir activer l'ensemble des ressources qui sont dans nos services, d'associer l'ensemble des élus qui, à un moment ou un autre, peuvent prêter leur concours pour que cette opération soit une réussite. Il n'y a pas de raison d'exclure les Maisons citoyennes d'une telle démarche. Il faudra associer un maximum d'acteurs pour que cette opération réussisse, au profit des personnes privées d'emploi durablement sur notre commune.*

Mme la Maire :

*Monsieur Eastabrook redemande la parole.*

M. EASTABROOK :

*Je vous remercie. C'est simplement une précision sur le bâtiment, je faisais allusion au mieux-disant social et non pas pour venir en concurrence avec le privé.*

Mme la Maire :

*Vous l'avez tous compris, c'est un dispositif particulier. Nous espérons être éligibles dans le cadre de cet appel à projets. La question qui est posée concerne les chômeurs de longue durée, et nous savons tous qu'en ce qui concerne la recherche d'emploi, il existe des accompagnements spécifiques selon les chômeurs. Des gens sont très loin de l'emploi, des gens sont au milieu du gué, et d'autres sont près de l'emploi. La nature des dispositifs ne peut pas être uniforme pour lutter contre le chômage. Il y a une réalité un peu ubuesque entre la dimension sociale du chômage, le coût et le fait que l'on n'arrive pas toujours à rapprocher les demandeurs d'emploi de l'emploi. Cela nécessite des dispositifs divers et variés. En son temps, j'avais rappelé au Premier ministre Édouard Philippe que la suppression des emplois aidés était une erreur ; il m'avait répondu que cela coûtait cher. Finalement, aujourd'hui le gouvernement remet en place un système d'emplois aidés. En effet, des personnes ne sont pas très loin de l'emploi mais ont besoin de cet accompagnement à travers un emploi aidé. Ici, à Sotteville-lès-Rouen, nous avons pratiqué les emplois aidés. C'est un vrai recrutement au départ. Tout le monde ne peut pas entrer forcément dans ce dispositif. Aujourd'hui, le dispositif que nous souhaitons pouvoir mettre en place à Sotteville va s'adresser à un public cible, qui serait peut-être plus laissé pour compte si l'on ne mettait pas en œuvre ce dispositif. En tout cas, c'est ce que nous formons comme vœu, et nous allons évidemment mettre dans la balance toute notre ardeur et le professionnalisme de nos collaborateurs pour aider nos concitoyens dans cette recherche d'emploi.*

*Quant aux questions ou digressions de Monsieur Vernier sur l'application de la loi sur les 1 607 heures, ne vous tracassez pas, il est prévu dans la loi que cela soit présenté au Conseil municipal, et ça le sera. Rassurez-vous, parce que le dialogue social dans la collectivité locale, nous n'avons pas attendu ce Conseil municipal pour le mener de façon à ce que sur des choses contraintes, dans un cadre que je qualifierai d'injuste, nous ayons une pratique et une réalité qui atténuent le plus possible les inconvénients que cette loi pose. Nous y reviendrons.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (tous les groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité***



OBJET : Signature de la convention pluriannuelle du Trianon Transatlantique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que la Ville soutient et encourage le développement de l'éducation artistique et culturelle,

Considérant que le Trianon transatlantique, labellisé scène conventionnée d'intérêt national « Art et création, chanson francophone », promeut un projet artistique et culturel d'intérêt général alliant exigence artistique, recherche de nouveaux publics particulièrement des jeunes, développement des actions d'éducation artistique et culturelle,

Considérant que ce projet s'inscrit également dans le cadre global de développement culturel de la Ville,

Considérant qu'avec l'Etat, la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime, la Ville de Sotteville-lès-Rouen soutient ce projet artistique et culturel et s'associe avec eux pour conclure avec l'association centre culturel le Trianon Transatlantique une convention pluriannuelle d'objectifs (jointe en annexe) pour les années 2020/2023, autour d'objectifs communs et complémentaires.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser madame La Maire à signer cette convention.

Mme la Maire :

*La parole est à Edwige Pannier.*

Mme PANNIER :

*Merci, Madame la Maire. Cette convention pluriannuelle définit les axes artistiques du Trianon Transatlantique. Elle est signée par l'État, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime, la Ville de Sotteville et l'association le Trianon. Elle fixe la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles, les modalités de financement et les relations avec les partenaires publiques, et les conditions de suivi et d'évaluation du programme. Les objectifs de cette convention sont en complète résonance avec la volonté de la Ville en matière culturelle, qui sont de favoriser l'accès à tous à la culture, dans une volonté d'élargissement des publics et particulièrement du jeune public ; d'encourager les pratiques amateurs de qualité, en veillant à la rencontre entre les Sottevillais de tout âge, en partenariat avec les différentes structures locales, comme les Maisons citoyennes ; et de développer des actions d'éducation artistique et culturelle auprès des établissements scolaires du primaire.*

*Pour la période de 2020 à 2023, le soutien de la Ville de Sotteville est chiffré à 1 889 120 euros, qui se répartissent comme suit : 472 204,20 euros pour l'année 2020, la même somme sera donnée en 2021, en 2022 et en 2023, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondant à ces délibérations.*

*Pour information, la convention n'a pas pu être signée l'année dernière en raison du Covid et a été repoussée en 2021 d'un commun accord avec l'ensemble des partenaires.*

Mme la Maire :

*Merci beaucoup pour cette présentation. Qui souhaite prendre la parole ? Madame Godichaud, vous avez la parole.*

Mme GODICHAUD :

*Je vous remercie. Le Trianon Transatlantique représente une richesse indéniable pour notre commune. Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire que l'État et les collectivités soutiennent la culture et des structures comme celle-ci qui, au-delà de l'offre de spectacles, s'engagent dans l'accès à la culture pour toutes et tous, pour l'éducation, pour le soutien à la création, pour favoriser une ouverture sur le monde et sur les différentes formes de musique.*

*J'aurai quelques questions et demandes de précision concernant la convention et le projet qui nous sont présentés. Concernant les droits culturels et l'égalité professionnelle, les objectifs sont louables, le bénéficiaire est « invité à », il favorisera un meilleur accès, il pourra communiquer aux partenaires publics les pièces justifiant la réalité de son engagement. Concernant l'égalité professionnelle, il est fait référence au protocole du 22 novembre 2018, que je n'ai pas pu me procurer. Je ne sais pas dans quelle mesure il s'avère contraignant. On peut en tout cas regretter que le tableau en annexe 2, qui décrit les champs d'évaluation et leurs indicateurs, ne contienne pas d'indicateurs concernant l'égalité femmes-hommes ou même l'accès aux personnes éloignées du milieu de la culture, auxquelles le projet du Trianon souhaite s'adresser comme il l'explique. En*

*effet, des indicateurs permettent de faire un état des lieux et de tendre vers des objectifs et ainsi valoriser les avancées en matière d'accessibilité.*

*L'association HF Normandie œuvre pour repérer les inégalités entre les hommes et les femmes dans les milieux de l'art et de la culture et se mobilise contre les discriminations observées, dans le but de favoriser l'égalité réelle, la parité et la mixité. Dans sa lettre ouverte adressée aux candidats aux élections municipales l'année dernière, elle émettait des recommandations, parmi lesquelles instaurer pour toutes les structures culturelles percevant des subventions publiques des objectifs chiffrés obligatoires de progression, et prévoir des indicateurs relatifs à la place des femmes artistes parmi les artistes impliqués à toutes les étapes de la production culturelle. Pensez-vous qu'il serait possible de prévoir l'intégration de tels indicateurs dans l'évaluation et le suivi prévu, associant la commune à l'équipe de direction de la structure ?*

*Concernant les actions s'adressant aux jeunes, hors public scolaire, est-il envisagé de construire un partenariat avec les missions locales qui accompagnent beaucoup de jeunes éloignés des structures scolaires ou de formation et qui pourraient bénéficier des actions culturelles et des médiations proposées ?*

*Dans le même ordre, est-il prévu, pour permettre l'accès des personnes précaires et/ou isolées à la culture, un partenariat avec le CCAS ?*

*Enfin, parmi les établissements scolaires, est-ce que ce sont toujours les mêmes qui renouvellent leurs actions d'une année sur l'autre, ou y a-t-il une rotation ? Par exemple est cité le collège Jean Zay. Est-ce que le collègue Zola pourra profiter également d'une action en partenariat ?*

*Mme la Maire :*

*La parole est à Edwige Pannier.*

*Mme PANNIER :*

*Concernant l'intégration d'indicateurs à la fois sur l'accessibilité et sur l'égalité femmes - hommes, il faut savoir que le directeur du Trianon fait en sorte que dans sa programmation il n'y ait pas que des hommes, mais que les équipes artistiques soient mixtes et équilibrées. Néanmoins, comme vous le savez, ce n'est pas toujours le cas dans les équipes artistiques. Il est très vigilant à cela, il connaît très bien aussi l'Observatoire des politiques culturelles, qui a édité plusieurs guides concernant l'égalité femmes-hommes. Il est très à l'écoute de HF Normandie. Je peux vous rassurer par rapport à cette égalité hommes-femmes.*

*Concernant les partenariats, tout un travail d'actions culturelles est mené par l'équipe du Trianon, qui répond à différentes actions. Ils travaillent aussi avec les collèges, qui répondent au CRED, et c'est par ces réponses au CRED qu'ils disent s'ils souhaitent travailler avec le Trianon ou pas. C'est aussi en fonction du projet artistique qui est proposé par le CRED. Donc on ne peut pas prévoir à l'avance que tel collège travaillera avec le Trianon ou pas.*

*Concernant l'accès à la culture pour les personnes les plus précaires, effectivement le Trianon met en œuvre cet accès. Ils font très attention à ce que l'accès soit un véritable accès. On le voit*

*aussi par exemple sur les actions que le Trianon mène en dehors des murs : les concerts sont gratuits, et cela permet une vraie accessibilité à la culture pour tous les publics.*

*Mme la Maire :*

*Merci pour toutes ces précisions. Vous aurez pu regarder l'ensemble des budgets et voir l'importance du financement opéré par la Ville de Sotteville-lès-Rouen. C'est dire à quel point nous sommes engagés dans ce travail culturel. Nous avons une exigence à l'égard de nos partenaires qui est très forte et qui est parfaitement acceptée par les acteurs de qualité. Edwige Pannier citait le directeur du Trianon : il en est. Dans les objectifs que la Ville indique aux différents partenaires, il y a la constante recherche des publics les plus éloignés, pour que l'accès à la culture pour tous ne soit pas qu'un slogan. C'est vrai que nous demandons à nos acteurs de la vie culturelle d'être le plus possible créateurs de passerelles. Ils ont à assumer un travail de soutien à la création et de diffusion, afin qu'ils soient aussi créateurs de toutes ces passerelles, car la culture doit être partagée. On signe une convention avec d'autres partenaires qui financent aussi, mais heureusement qu'il y a la Ville de Sotteville pour cela !*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.***

2021/34

**OBJET :** Modifications du règlement de fonctionnement de l'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Les Souris Dansent

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la santé publique et notamment l'article R2324-30 (modifié par le décret n°2010-613 du 7 juin 2010) portant sur le règlement de fonctionnement des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu la dernière délibération du 10 décembre 2020 modifiant le règlement de fonctionnement de l'espace multi-accueil Les Souris Dansent,

Considérant :

- L'engagement de la commune en matière d'offre petite enfance pour l'amélioration continue des conditions d'accueil des enfants et du service aux familles ;
- La nécessité de préciser les nouvelles modalités de fonctionnement de l'établissement Les Souris Dansent, suite à la relocalisation de la structure ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider les modifications du règlement de fonctionnement de la structure *Les Souris Dansent* ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer le règlement de fonctionnement en annexe.

Mme la Maire :

*La parole est à Evelyne Denoyelle.*

Mme DENOYELLE :

*Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, j'associe Laurence Renou à mon propos. Notre commune a fait le choix de s'engager pour le développement des accueils petite enfance, notamment au cœur des quartiers. La structure de petite enfance Les Souris dansent a été déplacée. Ce déménagement a permis d'améliorer l'accueil sur trois plans, tout d'abord pour la qualité d'accueil des enfants, avec un deuxième dortoir, la possibilité de bénéficier de l'office de restauration et la création future d'un petit jardin en extérieur. Ensuite pour les parents avec notamment un local poussettes plus adapté. Enfin pour le personnel municipal avec la création d'un vestiaire et d'un bureau de direction.*

*Je salue ici le travail de nos collègues du service Bâtiments, dont l'aide technique a été précieuse pour opérer ce déménagement. La présente délibération vous est présentée pour valider ces changements et adopter le nouveau règlement intérieur, ceci étant nécessaire après le changement de locaux.*

Mme la Maire :

*Merci pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Loïc Cappe demande la parole, il a la parole.*

M. CAPPE :

*On pourrait se réjouir de cette délibération. En effet, la structure Les Souris dansent, rue Jules Guesde, n'offrait plus les conditions ambiantes et surtout sanitaires nécessaires à l'accueil de nos jeunes enfants. Il devenait donc urgent de trouver une solution, et nous pensons que l'on aurait pu profiter de ce changement de lieu pour augmenter le nombre de places d'accueil. Nous passons aujourd'hui d'un accueil de 15 à 10 enfants, dont 8 en journée. Nous connaissons les nombreuses contraintes pour les structures de la petite enfance, notamment celles liées à la surface et au nombre d'occupants de l'établissement, mais nous connaissons aussi les besoins, comme nous l'avons abordé en séance de ce Conseil en décembre dernier, où vous aviez d'ailleurs reconnu un déficit d'accueil, avec des petits taux d'attente, tout en se félicitant d'augmenter l'accueil aux Oursons malicieux de 5 places et d'élargir les horaires.*

*Aujourd'hui, on perd 5 places d'accueil dans ce quartier Buisson, qui, nous le pensons, mérite une réelle présence avec de nombreux services pour répondre aux différentes demandes de garde pour nos jeunes enfants. Peut-être étiez-vous dans l'urgence. Cette relocalisation est-elle définitive ? Nous réitérons notre demande, nous pensons qu'il est temps de réfléchir à la création d'un véritable service public de la petite enfance, notion de service public qui permettrait de garantir une offre égale sur toute la ville. Il manque d'ailleurs une loi-cadre affirmant l'obligation d'offrir autant de places en crèche qu'il y a de demandes. C'est aujourd'hui indispensable. Le multi-accueil devant être priorisé, donner la priorité aux crèches collectives doit s'accompagner d'une volonté de regrouper les autres modes de garde dans le cadre unifiant d'un service public d'accueil de la petite enfance. Les assistantes maternelles doivent être mises à la même enseigne que les auxiliaires puéricultrices, notamment en termes de formation et de rémunération. Leur*

*rattachement aux structures collectives pourrait permettre d'ouvrir des maisons de la petite enfance. Ainsi, l'enfant pourra passer en douceur d'un mode de garde à un autre.*

*Même si les choses avancent, si les conditions d'accueil s'améliorent, il reste encore beaucoup à faire et nous constatons aujourd'hui un recul. Nous voterons donc contre cette délibération.*

*Mme la Maire :*

*C'est dommage que votre collègue du groupe qui s'intéresse à cette question sur la petite enfance ne soit pas présente parce qu'elle a présidé les fonctions d'adjointe au maire à la petite enfance pendant 19 ans. Malheureusement, elle est absente aujourd'hui. Or, si la situation était aussi dramatique, ce serait un retour de bâton. On peut toujours faire mieux, on peut toujours faire plus, on peut toujours réclamer. Ce sur quoi nous pouvons répondre depuis 7 ans que nous travaillons sur cette question, c'est que nous avons refait complètement les locaux des Souris dansent, que nous avons fait les formidables locaux des Oursons malicieux, que nous avons agrandi les vestiaires pour les collègues qui ont en charge ce travail de la petite enfance aux Chatons barbouilleurs, que nous avons généralisé la restauration de qualité puisqu'on ne sert plus des petits pots mais une vraie cuisine, une restauration qui s'approche du bio. Nous avons mis en place toutes les couches pour les bébés, des couches éco-labellisées dans toutes les structures. Nous avons ouvert un deuxième poste d'accompagnement des assistants maternels. La question de la petite enfance est à prendre dans son ensemble. Au niveau de la qualité de l'offre, cela s'inscrit dans une démarche globale.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Le groupe Ensemble pour Sotteville)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les autres)*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 5 votes contre, en décide ainsi.**

***La délibération n° 34 est adoptée à la majorité.***

2021/35

**OBJET** : Modifications des règlements intérieurs – Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D521-1 à D521-13 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°2018-647 du 23 juillet 2018 relatif à la définition et règles aux accueils collectifs de mineurs ;

Considérant :

- Que, suite à une large concertation auprès des acteurs éducatifs et des familles, la Ville a pris la décision d'organiser le temps scolaire sur 4 journées par semaine à la rentrée de septembre 2018 ;
- Que les accueils collectifs de mineurs en résultant sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ;
- Que la Ville a mené une évaluation de son offre d'accueils de loisirs à l'automne 2020, intégrant une large consultation des parents, afin de mieux répondre aux besoins des familles et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Confirmer l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours ;
- Valider les évolutions des modalités de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs ;
- Approuver les nouveaux règlements intérieurs joints en annexe, qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2021.



Mme la Maire :

*La parole est à Adeline Daniel.*

Mme DANIEL :

*Merci, Madame la Maire. Chers collègues, la crise sanitaire a nécessité des adaptations dans plusieurs services publics municipaux. Cela a été le cas pour les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires. Nous avons procédé à une évaluation de ces nouveaux modes d'accueil à l'automne 2020 : un questionnaire a été adressé aux familles. Elles ont répondu sur leurs besoins et attentes en termes d'accueil. Plus de 400 réponses ont été reçues. Les animateurs et agents municipaux ont également été associés à cette évaluation.*

*Plusieurs enseignements ont été tirés des réponses des parents et des retours des agents et animateurs de la collectivité : une attente pour les structures de proximité de taille plus modeste, un alignement des horaires sur l'accueil périscolaire, une évolution de l'usage du centre de la Sapinière et une simplification des procédures d'inscription.*

*Afin de répondre aux besoins de proximité, nous faisons évoluer les accueils de loisirs. L'accueil de loisirs maternel s'effectuera au Jardin des petits, et, pour les élémentaires, ce sera au sein des écoles Ferdinand Buisson et François-Vincent Raspail.*

*Afin de répondre aux demandes des familles, nous étendons l'amplitude horaire et l'alignons sur l'accueil de loisirs périscolaire. Les parents pourront désormais déposer leurs enfants dès 7h30, jusque 18h15. La Sapinière évolue dans ses missions et devient à terme une base nature pour les activités de loisirs. Les modalités d'inscription se simplifient pour les parents, avec deux options au lieu de quatre. Les parents conservent la possibilité de modifier le planning de réservation selon les mêmes délais de prévenance, soit 48 heures à l'avance. Enfin, l'analyse a également fait apparaître un besoin : faire évoluer les horaires des accueils périscolaires. Nous instaurons donc désormais des plages de départ qui permettront aux animateurs de proposer des séquences d'animation plus longues et cohérentes.*

*La présente délibération vous propose d'adapter le nouveau règlement à ces nouvelles modalités, plus favorables aux familles, aux enfants et aux activités.*

Mme la Maire :

*Merci pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer ? (Personne) Tout le monde a saisi la volonté de monter en qualité pédagogique dans les accueils périscolaires, avec une amplitude horaire plus grande, pour faciliter la vie des familles lorsqu'elles confient leurs enfants dans les accueils de loisirs, tout cela avec les mêmes tarifs pour les familles.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.***

2021/36

**OBJET** : Participation de charges de scolarité entre communes – Convention 2021-2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.212-8,

Vu la délibération 05-2015 du 12 février 2015, relative à la participation intercommunale aux frais de scolarité

Considérant :

Que, dans le cadre d'une scolarisation dans une école publique hors commune, la commune de résidence doit participer aux dépenses de fonctionnement engagées par la commune d'accueil ;

Qu'un accord intercommunal est mis en œuvre depuis 1997 pour préciser les conditions d'inscription en dehors de la commune de résidence, ainsi que le montant et les modalités de la participation ;

Que la convention précédente arrive à son terme le 6 juillet 2021 et doit être renouvelée pour la période 2021-2026 ;

Que 31 communes, principalement issues de la Métropole Rouen Normandie, ont exprimé le souhait de signer cette convention.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Madame la Maire à la signer, aux côtés des communes concernées ;
- De décider de fixer la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques à 360 € par enfant.

Mme la Maire :

*La parole est à Evelyne Denoyelle.*

Mme DENOYELLE :

*La présente délibération est un sujet récurrent pour les collectivités. Il s'agit de fixer la participation des Villes aux charges de fonctionnement des écoles publiques des autres communes où sont scolarisés des enfants n'habitant pas ladite commune ; en résumé de fixer la participation de la Ville de Sotteville-lès-Rouen aux charges de fonctionnement des écoles de la commune de Rouen pour les Sottevillais et Sottevillasses scolarisés dans cette commune. La participation est fixée, aux termes de la convention, à 360 euros par enfant. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux années précédentes, où cette répartition était de 340 euros. Toutefois, notre commune accueillant plus d'élèves hors de Sotteville que de Sottevillasses et Sottevillais scolarisés hors de notre commune, cela n'aura pas d'impact négatif.*

*Je saisis cette occasion pour vous informer que, le 22 juin prochain, aura lieu devant l'école Ferdinand Buisson, l'opération « la Rue aux enfants », une initiative née des travaux du groupe de travail Abords des écoles du Conseil de l'éducation. Cette manifestation a pour but de fermer une rue habituellement ouverte aux véhicules et de rendre l'espace public aux enfants pour la réinvestir. Compte tenu des règles sanitaires en vigueur, l'accès à cette manifestation est réservé aux élèves de l'école Ferdinand Buisson. L'opération permettra aux enfants de participer à une série d'activités sur le thème de l'écomobilité, comme apprendre à circuler en toute sécurité, s'initier à la réparation de vélos ou bien encore participer à un concours photo ou réaliser une œuvre artistique collective devant l'école.*

Mme la Maire :

*Merci pour cette présentation. Qui souhaite prendre la parole sur cette délibération ? M. Jean-Baptiste Bardet a demandé la parole, il a la parole.*

M. BARDET :

*Merci. Nous saisissons l'occasion de cette délibération, pour laquelle nous voterons, pour exprimer le souhait d'avoir un bilan sur les effectifs d'enfants habitant à Sotteville et scolarisés dans d'autres communes, y compris dans l'enseignement privé, même si cette convention ne le concerne pas, ainsi que l'inverse. Vous venez de dire que le solde était plus favorable à Sotteville, mais on aimerait bien avec les chiffres. Nous souhaiterions aussi savoir quelles sont les raisons de ces dérogations, si l'information est disponible, et quelle est l'évolution du nombre de dérogations au fil du temps. Lors de la dernière commission Éducation, nous avons eu un graphique sur l'évolution des effectifs scolaires. Un point a attiré notre attention : en 1992-93, la population de Sotteville était à peu près équivalente à actuellement, et il y avait 500 élèves de plus scolarisés dans les écoles. Quelles sont les raisons de cette évolution ? Nous ne demandons pas évidemment le tableau tout de suite, mais merci d'avance pour ces informations.*

Mme la Maire :

*Pour votre gouverne, en ce qui concerne Sotteville-lès-Rouen, cela s'équilibre. La forte attractivité de Sotteville existe, mais nous sommes en proximité avec la ville-centre, qui est elle-même force d'attraction. Souvent, les dérogations sont liées au mode de vie des parents, au travail, et les parents souhaitent pouvoir déposer leurs enfants à proximité de leur lieu de travail. Cela s'équilibre entre les dérogations dans un sens et l'autre, et ce n'est pas nouveau, parce que nous*

sommes dans l'intra-urbain. Quand vous êtes du côté de la place Voltaire, que vous allez à l'école Honoré de Balzac ou à l'école Michelet, c'est vraiment à proximité. Ensuite, vous avez vu la baisse démographique de la population d'âge scolaire ; nous pourrions reprendre cela plus précisément. Pour votre gouverne aussi, sachez que le coût de scolarité indiqué dans la convention de 360 € est bien inférieur au coût de scolarité que représente chaque enfant et qui peut être variable d'une commune à l'autre, selon les services mis en place.

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité.***

2021/37

**Objet :** Rachat à l'Établissement public foncier de Normandie dans le cadre du programme d'actions foncières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que :

- L'Établissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du Programme d'Action Foncière acquiert pour le compte de la collectivité du patrimoine en vue de réaliser des opérations immobilières et d'intérêt général,
- La propriété sise 10 rue de l'industrie inscrite au Programme d'Action Foncière, a été acquise avec le concours de l'Établissement Public Foncier de Normandie,
- La propriété sise 24 rue Hoche a également été acquise avec le concours de l'Établissement Public Foncier de Normandie,
- Les deux propriétés ont vocation à entrer dans le patrimoine communal, à ce titre la Ville doit racheter les biens à l'Établissement Public Foncier de Normandie,

Il est proposé :

- D'autoriser la Ville à racheter à l'Établissement Public Foncier de Normandie les biens situés :

- 10 rue de l'industrie, Section AH N° 460 moyennant le prix de cession de 167 138,77 € se décomposant en valeur du foncier pour 164 000 €, en frais pour 2 615,64 € et en TVA sur la marge pour 523,13 €.
- 24 rue Hoche, Section XP N° 161 moyennant le prix de cession de 304 541,22 € se décomposant en valeur du foncier pour 300 000 €, en frais pour 3 784,35 € et en TVA sur la marge 756,87 €.
- De confier à l'Etude de Maîtres GRUEL, LEPESQUEUR, EPONVILLE-LELEU et LELIEUR les intérêts de la Ville pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- D'autoriser Madame la Maire à signer ledit acte.

*Mme la Maire :*

*La parole est à Alexis Ragache.*

*M. RAGACHE :*

*Merci, Madame la Maire. Comme vous le savez, la Ville fait appel à l'EPFN pour acquérir un certain nombre de biens, ce qui nous permet de développer une stratégie foncière. Ces biens acquis par l'EPFN le sont pour une durée limitée de cinq ans. Il arrive donc un moment où il est nécessaire de les racheter. Dans le cas présent, nous avons deux biens à acquérir afin de les inscrire dans le patrimoine communal. Il faut savoir que ces biens sont acquis par l'EPFN après avis des Domaines en ce qui concerne leur prix et que nous les rachetons au même prix majoré de quelques frais, notamment les frais notariés.*

*Nous avons un bien situé 10 rue de l'Industrie, pour une surface d'environ 330 m<sup>2</sup>, qui servait à l'origine de base de vie aux entreprises qui œuvraient dans l'opération de l'îlot Blum-Quesnay. La destination future de ce site sera dédiée à la création d'ateliers d'artistes. Nous nous inscrivons parfaitement dans la démarche culturelle.*

*Le bien situé 24 rue Hoche, d'une surface de 942 m<sup>2</sup>, est actuellement occupé par le collectif des Vibrants défricheurs, qui est un autre collectif d'artistes mais qui va déménager en proximité de l'Atelier 231. Ce site doit accueillir le Secours populaire une fois que quelques travaux seront faits. Ce lieu se veut à la hauteur de leurs actions autour des solidarités et du soutien apporté aux familles vulnérables, notamment dans la période de confinement et pandémie, qui a été particulièrement difficile pour un certain nombre de nos concitoyens.*

*Je vous demande d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte notarié pour ces deux acquisitions.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer ? Alexis Vernier a demandé la parole, il a la parole.*

M. VERNIER :

*Merci. Déjà je tenais à dire que si Madame Véronique Christol n'est pas là, c'est parce qu'elle a un problème de santé. Cela arrive. Sinon c'est elle qui aurait défendu le texte qui a été lu par Loïc. Effectivement, elle était adjointe minoritaire sur cette question quand vous étiez première adjointe.*

*Sur le sujet qui nous concerne, il est indiqué que le lieu a vocation à être utilisé par la Ville pour la création d'ateliers d'artistes. Je demande si un calendrier est déjà prévu. Est-ce que cela va être un appel à projets ?*

Mme la Maire :

*La parole est à Alexis Ragache..*

M. RAGACHE :

*Nous en sommes au tout début. Je ne veux pas empiéter sur la délégation de ma collègue Edwige Pannier ; vous donner un calendrier pour l'instant va être difficile. Il s'agira bien d'un appel à projets. Nous en sommes au début des travaux. Nous aurons l'occasion d'en reparler, bien évidemment.*

Mme la Maire :

*Vous mesurez notre implication dans la qualité du travail et dans les dimensions de solidarité.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.***

2021/38

**Objet :** Cession d'un bien en état d'abandon situé 48 rue des Frères Canton

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales règlementant la procédure des biens en l'état d'abandon manifeste,

Vu le Code de l'Expropriation règlementant la revente de biens avec charges,

Vu le décret du 26 décembre 2014 fixant les clauses types à insérer dans le cahier des charges annexé à l'acte de cession d'un bien exproprié,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 renouvelant la création de la commission consultative de réattribution des propriétés acquises dans le cadre de la procédure des biens en l'état d'abandon manifeste,

Vu le procès verbal de la commission de réattribution du 19 mai 2021 établissant le classement des candidats repreneurs et désignant le lauréat,

Considérant que :

- la commune a été déclarée propriétaire du bien situé 48 Rue des Frères Canton cadastré AL 301 d'une contenance de 121 m<sup>2</sup> par ordonnance du juge de l'expropriation en date du 8 décembre 2017,
- la commune n'a pas vocation à conserver ce type de bien dans son patrimoine,
- la commission a retenu à l'unanimité la candidature de la SCI ZAMALON laquelle présente toutes les garanties pour faire cesser l'état d'abandon en réhabilitant le bien,
- les engagements pris par le repreneur sont en adéquation avec les exigences fixées par l'arrêté préfectoral d'utilité publique et l'ordonnance d'expropriation,
- l'acquéreur s'est engagé à donner au bien une destination à vocation locative en conventionnant avec l'ANAH pour une durée minimale de 9 ans, et à faire les travaux de réhabilitation sous 18 mois. L'acte d'engagements signé sera annexé à l'acte de vente.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le principe de la cession de la propriété au profit de la SCI ZAMALON au prix de 25 000 € net vendeur,
- de confier à l'étude de Maîtres Gruel/Lepesqueur/Lelieur les intérêts de la Ville pour la rédaction des actes à intervenir,
- d'autoriser Madame la Maire à signer lesdits actes.

Mme la Maire :

*La parole est à Alexis Ragache.*

M. RAGACHE :

*Nous avons déjà eu l'occasion, dans cet hémicycle, de parler des procédures liées aux biens en état d'abandon manifeste. Cette nouvelle délibération nous permet de mesurer la durée des procédures, qui a été amorcée en 2016 et qui nous permet avant tout de remettre de la vie dans les biens en situation d'abandon et d'améliorer le cadre de vie des riverains. Je veux remercier nos collègues qui suivent cela avec grande rigueur et grande patience.*

*Vous avez les différentes étapes depuis 2016, je ne vais pas les reprendre. Cela nous conduit au 29 avril 2020, qui a permis que les expropriés puissent toucher les indemnités qui leur étaient dues. Dès lors, nous avons pu mettre en vente le bien. Cette cession répond à un cahier des charges assez précis, dont l'inobservation peut entraîner sa caducité, sachant que l'acquéreur s'engage à donner au bien une destination à vocation locative, en conventionnant avec l'ANAH pour une durée minimale de 9 ans, et à faire les travaux de réhabilitation sous les 18 mois.*

*16 dossiers nous sont parvenus par rapport à l'acquisition de ce bien. Ils ont été étudiés par la commission de réattribution des biens en état d'abandon manifeste, qui s'est tenue le 19 mai dernier. Ce n'est pas une obligation, mais une véritable volonté de transparence de la part de la municipalité que de mettre en place cette commission. Parmi les 16 dossiers, nous avons trouvé une grande diversité : de la simple lettre d'intention à des dossiers très détaillés et étayés, qui comprenaient des perspectives, des descriptions de matériaux et des plans de financement.*

*Trois dossiers ont retenu particulièrement notre attention, mais un est clairement ressorti du lot par sa complétude, sa qualité architecturale et sa compréhension de la dimension sociale du projet. Il s'agit de la SCI Zamalon (contraction des rues Zamenhof et Benoît Malon, puisque les deux sœurs qui constituent cette SCI habitent dans ces rues bien qu'il y ait eu un déménagement récent). Il vous est proposé la vente du bien pour le prix de 25 000 euros, net vendeur, ce qui correspond au prix auquel nous l'avions acquis. Environ 40 000 euros de travaux sont prévus.*

*Je vous demande donc d'autoriser Madame la Maire à signer les actes notariés.*

Mme la Maire :

*Merci beaucoup pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer ? Alexis Vernier a demandé la parole, il a la parole.*

M. VERNIER :

*J'étais absent à la commission, mais j'ai lu attentivement le procès-verbal et je trouve que la procédure est très bien faite et que le choix qui a été fait n'est pas le choix du plus-disant financier pour la Ville, mais un choix avec un compromis. Nous allons voter pour cette délibération.*

Mme la Maire :

*La parole est à Alexis Ragache.*



**M. RAGACHE :**

*Vous résumez parfaitement l'état d'esprit de cette commission. La SCI Zamalon a très bien exprimé la dimension sociale dans son dossier. La prochaine fois, j'espère que vous pourrez être présent pour constater que nous ne sommes pas là pour enrichir la collectivité, mais pour offrir un bien de qualité avec un loyer modéré à des personnes qui puissent y avoir accès.*

**Mme la Maire :**

*Cette démarche entreprise il y a 7 ans nécessite beaucoup d'opiniâtreté, de détermination, mais cela permet de remettre sur le marché un logement avec un loyer encadré à des personnes qui recherchent un logement. Vivre en ville suppose toujours la reconstruction de la ville sur elle-même. D'un point de vue écologique, il est vital de ne pas s'étaler. Les biens en état d'abandon, en France entière, sont un peu une lèpre. La procédure a le mérite de secouer un peu. Plusieurs biens posent des tas de problèmes aux voisins, et à un moment on s'adresse aux propriétaires, on les recherche. La moitié d'entre eux se réveillent, ce qui est bien. Pour l'autre moitié, nous devons aller jusqu'au bout de la procédure. Lorsqu'on arrive à ce stade, c'est du gagnant-gagnant, pour les riverains et aussi pour les personnes qui sont logées dans de bonnes conditions. Nous sommes un peu pionniers dans cette affaire. Le travail de la commission est à l'image de notre travail, qui est transparent.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité.***

Objet : Décision modificative n° 1 du budget de la Ville pour l'exercice 2021

Vu la délibération n° 2021-14 du 18 mars 2021 adoptant le budget primitif 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits dans la section de fonctionnement et d'investissement ;

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n° 1 au budget 2021 dont le document budgétaire est joint à la présente délibération

Mme la Maire :

*La parole est à Pierre Carel.*

M. CAREL :

*Merci, Madame la Maire. Les principes éléments de la décision modificative sont les suivants.*

*La secteur de fonctionnement fait apparaître un montant de recettes en hausse de 330 k€. Cette hausse est principalement due à un produit de fiscalité des locaux industriels plus important que nous pouvions l'anticiper au vu des éléments dont nous disposons au moment de la préparation budgétaire. Nous vous proposons d'affecter ces recettes supplémentaires de la façon suivante :*

- 120 k€ d'ajustements liés à la pandémie, principalement pour assurer la sécurité financière de Viva Cité en escales ;*
- 50 k€ pour des emplois vacataires supplémentaires à cette même fin ;*
- 100 k€ de versement à la section d'investissement, qui va générer un solde disponible au chapitre des immobilisations corporelles, qui est utilisé notamment au moment des rachats de terrain, comme cela a été le cas dans l'opération qui vous a été présentée en tout début de Conseil par Ève Cognetta. Il permettra aussi la prise de participation dans la société publique locale créée dans le cadre de la démarche Citergie, ainsi que l'attribution d'une ultime subvention FISAC.*

*Voilà ce que je pouvais vous dire dans les grands traits généraux pour cette décision modificative.*

Mme la Maire :

*Merci beaucoup pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer ? (Personne) C'est clair pour tout le monde, des recettes en plus d'un côté, des charges en plus de l'autre. Il est nécessaire d'avoir cette gestion dynamique.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Le groupe Ensemble pour Sotteville et le groupe Rassemblement pour Sotteville)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (le groupe Rassemblée Sotteville avance et le groupe Inventons Sotteville, c'est vous)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 7 abstentions, en décide ainsi.**

***La délibération n° 39 est adoptée à la majorité***

**Objet :** Garantie d'emprunt au bénéfice de la SA HLM Logeo Seine – 8 PLSA rue Victor Hugo – annule et remplace la délibération 2018-112

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération n°2018-112 du 13 décembre 2018

Vu le courrier de Logéo indiquant la caducité du précédent contrat de prêt, le lancement des travaux ayant pris du retard, et le prêt n'ayant pu être mobilisé dans les temps ;

Vu le contrat de prêt n° A142101W en annexe signé entre la SA HLM Logiseine, ci-après l'Emprunteur et la Caisse d'Epargne Normandie,

Considérant que la Ville avait accordé sa garantie d'emprunt dans le cadre d'une opération concernant 8 logements en PLSA ;

Considérant qu'il convient de renouveler cette garantie, l'emprunt initial lié à cette opération n'ayant pu être mobilisé dans les temps par la SA HLM ;

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer selon les modalités suivantes :

**Article 1 :** La délibération n°2018-112 est annulée.

**Article 2 :** L'assemblée délibérante de la ville de Sotteville-lès-Rouen accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt d'un montant total de 1.294.290,51 d'euros (un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-dix euros et cinquante-et-un centimes) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne Normandie.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 1.294.290,51€
- Taux d'intérêt révisable proportionnel annuel composé de l'index de référence et d'une partie fixe (marge) : Euribor 3 mois + une marge de 1,30 %
- Révision du taux : première révision au plus tôt à la première échéance de la période de préfinancement du PLSA ; révisions suivantes à chaque échéance trimestrielle
- Durée : 5 ans avec un amortissement in fine
- Préfinancement : possibilité de disposer d'une période de versement de fonds pouvant atteindre 24 mois
- Faculté de remboursement anticipé : aucune indemnité ne sera perçue en cas de remboursement anticipé si levée d'option.
- Garantie : caution solidaire de la Ville de Sotteville-lès-Rouen à hauteur de 50%

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 3 :** La Ville renonce, par suite, à opposer à la Caisse d'Epargne Normandie l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition de la Caisse d'Epargne Normandie, toute somme due au titre de l'emprunt en principal à hauteur de la quotité sus-indiquée, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'organisme emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

**Article 4 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Mme la Maire :

*La parole est à Pierre Carel.*

M. CAREL :

*Il s'agit par cette délibération de réitérer notre garantie d'emprunt auprès de la société HLM Logeo Seine pour la construction de 8 logements en prêt social de location-accession. Nous avons déjà délibéré sur le sujet, mais l'opération ayant pris du retard du fait de la nature du terrain, il convient de prendre une nouvelle délibération.*

Mme la Maire :

*Merci pour cette présentation. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Delahaye a demandé la parole, il a la parole.*

M. DELAHAYE :

*Merci. Nous profitons de cette délibération pour dire que nous préférons ce genre de projet, qui est à taille beaucoup plus humaine. On voit que quelques logements vont être ajoutés sans encombrer la rue. Il existe néanmoins quelques problèmes de visibilité rue Victor Hugo et dans les rues perpendiculaires. Beaucoup de riverains se plaignent de stationnements trop près des STOP, voire parfois sur les STOP. Cela pose des problèmes, il faut avancer la voiture parfois avec un gros risque d'accident. Je profite de cette délibération pour vous rappeler cela, mais je vois que vous me faites un signe, je crois que nous sommes d'accord sur le sujet. Je termine en disant que je ne pense pas qu'il y ait grand monde qui puisse critiquer ce projet. Il faudrait en profiter pour être plus en concertation dans d'autres secteurs. Je sais que vous consultez les gens, mais certaines personnes estiment, à tort ou à raison, ne pas être consultées assez ou assez tôt. Et tout le monde ne comprend pas quand les dossiers sont un peu trop complexes. Elles nous ont demandé de vous demander d'être un peu plus simples dans les présentations de projet dans leur quartier, le plus tôt possible. Comme tout le monde ne peut pas aller à des réunions publiques, et qui sont quasiment impossibles à réaliser dans des périodes comme maintenant avec la Covid, l'important est de communiquer le plus possible dans les boîtes aux lettres, en expliquant ce que vous voulez faire et comment les habitants peuvent remettre leurs suggestions et leurs inquiétudes gratuitement à la mairie. Ils ne disent pas que rien n'est fait, mais il disent que ce n'est pas assez fait.*

Mme la Maire :

*Les questions de concertation ont été diablement compliquées par la situation sanitaire. C'est très complexe d'être en visioconférence, ce n'était pas possible d'être en présentiel. Le confinement est maintenant levé pour partie, mais pour nous aussi c'est assez frustrant de ne pas avoir ce dialogue que nous aimons tant, même si c'est toujours compliqué de dégager une culture commune sur un aménagement. Au bout du compte, je trouve que cela apporte beaucoup de satisfaction à toutes les parties quand on a pu mener à bien la dimension d'échange. Ce n'est pas toujours de la concertation sur tout, parce que c'est aussi notre responsabilité de proposer des projets, et c'est assez démagogique de dire : « Dites tout ce que vous voulez. » Il y a un moment où il faut être réaliste par rapport aux réalisations et notamment les maquettes financières et par rapport à l'équilibre dans l'aménagement du territoire. Mais c'est très bien d'avoir tous ces échanges à partir de cette base de projet, parce que certains projets peuvent être complètement amendés. On s'enrichit mutuellement, ce n'est pas que son propre trottoir que l'on va regarder, mais c'est l'ensemble de la ville dans laquelle on a envie de vivre ensemble. C'est toute cette richesse qu'il faut*

évidemment continuer à conforter. Nous sommes bien motivés pour continuer à avoir ces échanges avec nos concitoyens sur tous les projets possibles.

*La rue Victor Hugo est un axe très ancien de notre ville, elle a ce côté très rectiligne, elle a aussi un côté très minéral, avec une forme de densité qui peut quand même se gérer. Le respect civique du Code de la route a de l'importance quand les rues sont à angle droit. Il y a d'autres endroits dans la ville où c'était assez compliqué. Même si l'on appelle à diminuer un peu la densité de la circulation, on cherche surtout à l'apaiser, et il n'empêche qu'il reste beaucoup à faire. Un certain retard a été pris à cause de la pandémie dans le travail que nous menons avec la Métropole. Ce n'est pas de la faute de la Ville ou de la Métropole, mais on voit bien que le plan de circulation et la signalétique ont pris un peu de retard.*

*Le projet en lui-même a toute sa pertinence. Il avait été vu avec les riverains en son temps. Si nous sommes obligés de repasser la délibération, c'est parce que du retard a été pris. Le gymnase du lycée Marcel Sembat a vécu les mêmes vicissitudes. Malgré tous les sondages techniques que l'on peut faire, il peut y avoir des surprises. Il est sûr que le modèle économique n'est pas simple, parce que le bailleur social doit sortir des produits de qualité dont les coûts sont compatibles avec les revenus de nos concitoyens. Qui dit acquéreur dans du logement d'accès social, dit foyer avec des revenus modestes. Il ne faut donc pas que les coûts de sortie des pavillons soient incompatibles. Je remercie les riverains d'être patients. Nous avons demandé au bailleur d'entretenir régulièrement son terrain, le temps que la situation puisse se décanter. Il y avait possibilité de construire de manière plus dense à cet endroit, nous essayons toujours non pas de ne pas construire d'immeubles mais d'équilibrer. Nous avons estimé qu'il était bien qu'il y ait du pavillonnaire, pour que ce soit complémentaire.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.***

Objet : Remboursement aux usagers abonnés des prestations annulées en raison de l'épidémie de Covid-19 – École municipale agréée de musique et de danse

Vu la loi organique n° 2020-365 du 30 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n° 2020-326 du 25 mars 2020 relative à la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics,

Considérant que l'épidémie de covid-19 a entraîné l'annulation de plusieurs cours à l'école de musique et de danse durant le second semestre 2020 ainsi que depuis le début de l'année 2021,

Considérant qu'il convient de rembourser les usagers au prorata des séances ayant été annulées,

Considérant que ce montant est estimé à ce jour à 10 000,00 €,

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de ces prestations et de prévoir les crédits budgétaires afférents.

*Mme la Maire :*

*La parole est à Lisa Madeleine.*

*Mme MADELEINE :*

*Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, nous avons délibéré lors du dernier Conseil sur le remboursement aux usagers de certaines prestations qui ont été annulées en raison de l'épidémie de Covid-19. Nous l'avons notamment fait pour la piscine municipale. Nous le faisons aujourd'hui pour l'école de musique, plus particulièrement pour les cours de danse, d'éveil musical et les pratiques collectives comme le jazz, la salsa ou la chorale d'adultes, qui n'ont pas pu se tenir, le reste des cours ayant pu se tenir à distance. Nous avons heureusement pu remettre les diplômes de l'école de musique, récompensant ainsi le travail des élèves. Des élèves qui manqueront sûrement à Thierry Rouzies, directeur de notre école de musique qui prendra prochainement une retraite bien méritée. C'est l'occasion de saluer ce soir son travail pour toute une génération de Sottevillaises et de Sottevillais.*

Mme la Maire :

*Merci beaucoup pour la présentation. Sur cette délibération, qui souhaite prendre la parole ? (Personne) Je pense que c'est dans le droit fil de notre démarche solidaire. Je voudrais en profiter pour vous dire combien nous remercions Thierry Rouzies pour son implication en tant que directeur de notre école agréée de musique et de danse. Il va prendre sa retraite bien méritée. C'est un de nos acteurs importants dans l'accès à la culture pour tous. Il a fait de notre école un établissement reconnu, qui est en fait un conservatoire, mais nous avons gardé l'appellation volontairement d'école agréée de musique et de danse. En tant que musicien, professionnel et directeur, il a joué très bien sa partie, puisqu'il s'agissait de manager une équipe, de l'animer, de créer un esprit collectif. Il a répondu à toutes ces exigences et a entendu la demande de la Ville de ne pas simplement se contenter d'être excellent à l'intérieur des murs. C'est un vrai travail que d'aller au-devant de nos concitoyens dans tous les endroits de la ville, dans tous les milieux sociaux. L'école de musique a aussi développé des partenariats ; on parlait tout à l'heure de Studio Strato qui nous remerciait. Cela permet d'élargir l'offre pour tous les petits Sottevillais mais aussi les familles sottevillaises. La pratique de la musique et de la danse s'adresse à tous. L'école de musique a étendu l'offre possible en rayonnant de cette façon, notamment dans le cadre de temps forts que nous avons mis en place il y a plusieurs années, ce qui réunit l'ensemble des directions de tous nos établissements culturels de la Ville. Cette complémentarité est très foisonnante et crée une dynamique. Thierry Rouzies y a pris toute sa part. Je pense qu'en votre nom à tous nous pouvons le remercier et lui souhaiter une autre vie. Les liens qu'il a su tisser avec la ville dans la qualité de son travail ne se perdront pas : c'est vraiment au bénéfice des Sottevillais. Les acteurs de qualité dans notre ville méritent toute notre reconnaissance.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.***

2021/42

**Objet** : Remise exceptionnelle des droits de place sur les marchés

Vu :

La loi organique n° 2020-365 du 30 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Le décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le code des collectivités générales,

La délibération 2013-17 du 10 février 2013 fixant les droits de place,

Considérant que les mesures de lutte contre l'épidémie de covid-19 a entraîné la fermeture des commerces dits « non essentiels » à compter du 3 avril 2021,



Considérant que les marchés sottevillais accueillent ces commerçants,  
 Considérant que ces derniers n'ont pas pu travailler durant plusieurs semaines,  
 Considérant la sollicitation du syndicat des commerçants non sédentaires

Considérant que la commune de Sotteville-lès-Rouen souhaite accompagner les commerçants n'ayant pas pu travailler durant la période de confinement,

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'accorder une remise exceptionnelle sur la totalité des droits de place dus entre le 19/05/2021 et le 31/05/2021 pour les commerçants qui n'ont pas pu débiller en raison du confinement d'avril 2021 sur les marchés sottevillais.

Mme la Maire :

*La parole est à Gérard Guillopé.*

M. GUILLOPÉ :

*Merci, Madame la Maire. Le 31 mars dernier, un nouveau confinement de plusieurs semaines a été annoncé, entraînant la fermeture des commerces dits non essentiels, du 1<sup>er</sup> avril au 19 mai 2021. Seuls les commerçants vendant des produits alimentaires étaient présents sur le marché durant cette période. La Ville n'a ainsi pas perçu les droits de place du 1<sup>er</sup> avril au 19 mai pour les abonnés dits non alimentaires, ce qui représente une somme de 3 004,75 euros. Afin d'accompagner la reprise d'activité de ces commerçants et à la demande de leur syndicat, il vous est proposé dans cette délibération de leur accorder une remise exceptionnelle sur leurs droits de place pour la période du 19 au 31 mai 2021, ce qui représente une somme de 1 068,51 €.*

Mme la Maire :

*Merci pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne)  
 C'était aussi une demande du syndicat des commerçants non sédentaires et du comité de promotion des marchés sottevillais. Vous savez qu'il y a une grande dynamique en ce moment avec le concours du plus beau marché de France. Ils sont partis dans cette campagne motivante et joyeuse. Cette demande était tout à fait légitime, parce qu'effectivement les situations sont assez hétérogènes selon la nature des commerces. Pendant les confinements, des commerces de bouche ont pu fonctionner, mais d'autres qui ne pouvaient pas étaler sur les marchés ont été très pénalisés. De surcroît, quand on discute avec eux, on apprend qu'ils ont été tenus de payer des cotisations URSSAF, même quand ils n'ont pas travaillé, ce qui est assez aberrant. Que nous ne fassions pas payer de droit de place même au moment où ils reprennent, je pense que cela relève de l'élémentaire solidarité. On ne peut pas à la fois avoir des discours sur la nécessité du commerce de proximité, le fait qu'il n'y ait que la grande distribution qui trouve de la place dans une société qui laisse se faire l'hémorragie du petit commerce, et puis quand on est en situation, ne pas essayer de trouver les leviers qui sont nécessaires à l'établissement du commerce de proximité. En plus, notre marché s'inscrit dans une histoire de la ville, qui n'est pas neutre : c'est l'histoire des cheminots. Le marché à Sotteville n'est pas arrivé par hasard. Nous sommes une commune qui a volontairement gardé en régie municipale la gestion d'un marché. C'est un gros effort financier, cela nécessite beaucoup de professionnalisme, d'investissement professionnel. Ce n'est pas simple. Mais le*

*résultat est là. Cela permet toutes les filières courtes, cela permet aux producteurs d'être présents, cela permet l'approvisionnement le plus possible en qualité ou en bio, et cela crée aussi du lien social, parce que le marché est un lieu de rencontres. Or, dans cette période de pandémie où nos concitoyens ont quand même eu beaucoup de moments de moral en baisse, le seul endroit où ils pouvaient venir était quand les marchés étaient autorisés même si tous les commerces ne l'étaient pas. On sentait que ce lien faisait du bien.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité.***

Objet : Convention de mise à disposition d'équipements de protection et de produits sanitaires en lien avec une épidémie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole Rouen Normandie,

Considérant la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19,

Considérant que la Métropole Rouen Normandie a proposé aux communes d'organiser une commande groupée de masques,

Considérant que la commune de Sotteville-lès-Rouen a bénéficié et peut continuer à bénéficier de ce dispositif

Considérant la nécessité de conclure une convention en ce sens avec la Métropole Rouen Normandie,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention,
- et
- d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention

Mme la Maire :

*La parole est à Jean-François Timmerman.*

M. TIMMERMAN :

*Merci, Madame la Maire. Dès le début de la crise sanitaire, la Métropole Rouen Normandie a répondu présente pour lutter contre l'épidémie. Tout comme les communes, elle s'est fortement mobilisée. Elle le fait encore aujourd'hui, en recrutant des étudiants et étudiantes pour aider dans les centres de vaccination. Cinq viennent prêter main-forte à nos équipes et aux soignants sur le centre de Sotteville. La délibération de ce soir revient sur la commande groupée de masques faite au nom de notre commune, le financement de l'achat de ces masques étant pris en charge à 50 % par l'État. Il s'agit de solder notre engagement vis-à-vis de la Métropole. Via cette convention, il vous est proposé d'acter les dépenses finales pour la commune et également de formaliser notre accord pour des achats groupés de matériel de protection et d'équipement industriel dans le cas où nous en aurions encore malheureusement besoin.*

Mme la Maire :

*Merci beaucoup pour cette présentation. Il vaut mieux avoir en réserve et ne jamais s'en servir que de n'avoir rien en réserve et d'en avoir besoin.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité.***

**Objet :** Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation Associations sportives et de loisirs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mai 2021;

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à attribuer les subventions suivantes :

- Agglo Sud volley-ball 76 .....	630 €
- Badminton club sottevillais .....	400 €
- Club de full contact sottevillais.....	1.080 €
- Normandy Boxing club International .....	190 €
- La Sottevillaise .....	1.840 €
- Stade sottevillais 76 .....	3.360 €
- Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball .....	2.040 €
- Stade sottevillais cheminot club - section football.....	1.415 €
- Stade sottevillais cheminot club - section gymnastique ...	520 €
- Stade sottevillais cheminot club - section handball .....	520 €
- Stade sottevillais cheminot club - section judo .....	520 €
- Stade sottevillais cheminot club - section lutte.....	1.180 €
- Stade sottevillais cheminot club - section pétanque.....	160 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis .....	1.330 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis de table..	410 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2021 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

*Mme la Maire :*

*La parole est à Stéphane Ferrand.*

**M. FERRAND**

*Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, je vais présenter conjointement les deux délibérations 44 et 45. Nos associations sportives ont été mises à rude épreuve : confinement, reconfinement... Elles ont néanmoins assuré leur activité, avec du travail, de l'imagination, de l'adaptation. Avec Sotteville, la Semaine olympique et paralympique, le Ludosport, Bouge tes vacances, la Semaine du sport au féminin, les manifestations ont eu lieu. Nous remercions les*

*associations qui ont su faire malgré la pandémie, et animer sportivement notre ville, toujours aussi active et sportive. Nous soutenons leur engagement via la délibération n° 44.*

*L'engagement est aussi renouvelé pour les associations que nous soutenons tout au long de l'année via des contrats d'objectifs, qui permettent d'avoir une visibilité à l'année sur leur action. Cette année a été particulière, néanmoins il était important d'accorder tout notre soutien aux associations qui font la vie sportive de Sotteville. C'est le sens de la délibération 45 que je vous invite également à adopter.*

*Mme la Maire :*

*Merci pour ces présentations. On va échanger sur les deux délibérations, mais on votera chacune séparément. Qui souhaite s'exprimer ? (Personne) C'est clair pour tout le monde. Nous avons deux cas de figure. Avec la délibération 44, nous avons versé des subventions dans le cadre des dispositifs d'animation. Les associations sportives et de loisirs ont assuré toutes leurs prestations, ont fait tout le nombre d'heures pour lesquelles elles sont subventionnées. Dans la délibération 45, il s'agit de contrats d'objectifs : la pandémie n'a pas toujours permis aux associations de réaliser ces contrats. Mais au regard de leur implication dans le partenariat sottevillais et des besoins des associations dans cette période difficile, notre contribution en versant l'intégralité de nos subventions dans le cadre des contrats d'objectifs répond aux besoins des associations dans cette situation que nous connaissons. Ainsi donc, ce n'est pas seulement le fonds de soutien, qui a été proposé par la Métropole et que nous avons abondé en doublant la mise, ce n'est pas seulement ce fonds que nous apportons à la vie associative, mais également l'ensemble des subventions que vous avez dans la délibération 45, comme nous l'avons fait dans le champ culturel. C'est du gagnant-gagnant. Nos associations sottevillaises ont vraiment répondu présentes dans cette période très difficile, et c'est tout à fait légitime que la Ville de Sotteville y compris dans ses dotations financières.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Christophe DELAMARE)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une non-participation au vote, en décide ainsi.**

***La délibération n° 44 est adoptée à la majorité.***

**Objet** : Versement de subventions dans le cadre des contrats d'objectifs – Associations sportives

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la conclusion de contrats d'objectifs entre la Ville et plusieurs associations sportives sottevillaises précisant les engagements des deux parties dans le respect des objectifs mutuels,

Considérant la production d'éléments administratifs justifiant de la réussite des objectifs des associations,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à verser les subventions suivantes, correspondant aux soldes des contrats en cours :

- La Sottevillaise .....	9.700 €
- Agglo Sud Volley-ball .....	1.500 €
- Auto-cycle sottevillais.....	2.250 €
- Club de full contact sottevillais .....	1.000 €
- Stade sottevillais 76.....	26.000 €
- Stade sottevillais cheminot club – section basket .....	3.157 €
- Stade sottevillais cheminot club – section escrime .....	3.271 €
- Stade sottevillais cheminot club – section football .....	13.412 €
- Stade sottevillais cheminot club – section handball .....	8.500 €
- Stade sottevillais cheminot club – section lutte .....	12.300 €
- Stade sottevillais cheminot club – section tennis de table.....	2.286 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2021 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

*Mme la Maire :*

*Sur cette délibération, qui ne prend pas part au vote ? (Christophe DELAMARE)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une non-participation au vote, en décide ainsi.**

***La délibération n° 45 est adoptée à la majorité.***

## Questions d'actualité

Mme la Maire :

*Le groupe Ensemble pour Sotteville a une première question, qui est posée par Madame Julie Godichaud.*

Mme GODICHAUD :

*Je vous remercie. Ensemble pour Sotteville défend l'accès à une alimentation saine pour toutes et tous. Il s'agit à la fois d'un objectif social, de santé publique mais également écologique. Il s'agit de défendre par les circuits courts une économie locale, de favoriser le contact entre les producteurs et les consommateurs.*

*C'est également un enjeu éducatif. L'éducation à la santé, l'éducation à l'environnement passent par la lutte contre le gaspillage, la réduction des déchets, la découverte de nouvelles saveurs, de la saisonnalité des produits. La restauration collective joue un rôle central dans ces enjeux sociétaux.*

*Dans ce cadre, nous nous sommes intéressés au label Ecocert « En Cuisine ». Il s'agit d'un cahier des charges français dédié à la restauration collective bio. Il impose des critères non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement. Il prend en compte ces enjeux sociétaux, environnementaux et de santé publique en se basant sur un cahier des charges avec 4 grands axes :*

*Des restaurants + biologiques : pour proposer toute l'année un choix varié de produits biologiques et réduire l'impact des pesticides dans l'assiette et favoriser une agriculture qui préserve l'environnement et la biodiversité.*

*+ locaux : pour promouvoir les filières courtes et équitables, réduire l'empreinte carbone des menus et créer du lien avec les producteurs bio les plus proches.*

*+ sains : pour respecter l'équilibre nutritionnel, favoriser la diversité alimentaire, les fruits et légumes de saison, les protéines et aliments de bonne qualité.*

*+ durables : pour sensibiliser les élèves à l'écologie, la lutte contre le gaspillage et limiter les substances toxiques et l'impact de l'activité du restaurant sur l'environnement.*

*Le label est décliné en 3 niveaux, inscrivant la démarche dans une dynamique de progression. Par exemple, pour les exigences qui seront applicables en 2022 au niveau 1, la restauration propose au moins 4 composantes bio et locales par mois ; les additifs et graisses hydrogénées sont interdits, un diagnostic des polluants est réalisé. Au niveau 3, la restauration propose au moins 12 composantes bio et locales par mois plus 4 ingrédients bio équitables et 80 % de la cuisine est réalisée à partir de produits bruts ou peu transformés. Le niveau 3 évalue également les éco-détergents, tend vers le zéro plastique et optimise les tournées de livraison. La gestion de l'eau et de l'énergie est également prise en considération.*



*Dans notre commune, depuis 2017, la restauration scolaire est de nouveau en régie publique, ce qui redonne la main à la municipalité pour favoriser une alimentation plus saine, des circuits courts, l'éducation alimentaire et donc une meilleure santé pour les jeunes sottevillais. Il semble intéressant d'adhérer à ce label afin d'avoir un regard indépendant sur les objectifs à atteindre, les progrès réalisés et ainsi valoriser la démarche et la pérenniser. Qu'en pensez-vous ?*

Mme la Maire :

*Ève Cognetta va vous répondre.*

Mme COGNETTA :

*Merci, Madame Godichaud, de votre question, puisqu'elle me permet de revenir sur un sujet qui nous est très cher, celui de la restauration municipale. Effectivement, il y a quatre ans, nous avons fait le choix du retour en régie parce que nous voulions pouvoir maîtriser tous les enjeux de cette restauration, à savoir l'origine géographique des denrées pour les convives, la qualité nutritionnelle des aliments, mais aussi la lutte contre les plastiques au sein de la cuisine centrale. Nous avons travaillé sur beaucoup de chantiers, de façon continue ; ils ont occupé les services de façon quotidienne depuis quatre ans. Ils ont pris plein de formes différentes, je pense par exemple à Laurence Renou et aux services qui ont dû chausser les bottes régulièrement pour aller faire du « sourcing » et visiter les fermes normandes, à la rencontre des producteurs locaux. Je pense au travail que l'on a pu faire à la Métropole, à toutes les réunions auxquelles nous avons participé en nombre, puisque nous étions à chaque fois cinq ou six représentants de la Ville dans un groupe d'une quinzaine de personnes. Je pense que l'on représentait très bien l'engagement qui est le nôtre dans cette restauration. Je trouve que votre question est tout à fait à-propos aujourd'hui, parce qu'une commission d'appel d'offres a pu attribuer 29 lots sur les 30 qui avaient été mis en concurrence. C'est avant tout l'aboutissement de ce très long travail, avec beaucoup d'humilité. Nous avons appris énormément de choses. Nous sommes allés à la rencontre des producteurs, qui nous ont parlé avec passion de leur métier. Je pense par exemple à un monsieur qui nous a parlé du principe de la bête à l'équilibre. L'un des lots est sur cette thématique. C'est l'idée d'utiliser l'animal dans son entièreté pour éviter toute forme de gâchis et pour avoir une consommation de viande la plus vertueuse possible. Ces quatre années, nous avons été accompagnés par une société de conseil extérieure parce que nous nous sommes aperçus que la réalisation des marchés publics dans les domaines de la restauration est quelque chose de très complexe, et que si nous voulions pouvoir soutenir nos producteurs locaux, il ne suffisait pas de le vouloir, il fallait s'en donner les moyens, qui sont souvent très techniques. Le travail a été énorme de la part de nos services, le service des Marchés main dans la main avec notre service Vie scolaire et Restauration.*

*Aujourd'hui, notre département n'est pas très riche du point de vue maraîcher. Le bio représente à peine 5 % de la surface agricole utile, contre 8 % pour le territoire français. Ce n'est pas une fatalité, c'est aussi à nous de jouer ce rôle d'impulsion. Nous aurions pu nous engager dans une démarche de certification. De votre présentation, nous comprenons que nous cochons déjà beaucoup de cases, que nous sommes sans doute déjà tout en haut du classement. Par exemple, un agriculteur qui est installé à Anneville-Ambourville nous fournit l'ensemble des pommes de terre et des légumes terreux que nous utilisons. Nos viandes sont labellisées, elles proviennent majoritairement d'élevages normands. Nous avons pu sélectionner un producteur normand de légumineuses biologiques. Cela nous permet de mettre en œuvre des recettes à base de protéines végétales, qui sont très qualitatives. Cela permet aussi de diminuer l'empreinte carbone de notre restauration. Donc nous aurions pu nous engager dans une démarche de certification puisque nous*

*avons beaucoup d'atouts à faire valoir. Mais je pense que l'on épuiserait nos services, qui ont déjà beaucoup donné pour arriver à ce beau résultat. Il faut mettre en œuvre de l'ingénierie pour ces labellisations. Nous avons fait d'autres choix : de manière plus globale, nous sommes engagés dans la démarche Citergie, une labellisation qui a l'avantage d'une vision plus globale, plus exhaustive de l'action municipale dans sa lutte contre le réchauffement climatique. Je profite de cette réponse pour rappeler que nous avons lancé un appel à la participation des citoyens dans cet engagement de Sotteville autour de la labellisation Citergie, qui va appeler dans les mois à venir à la construction d'un plan d'actions, pour lequel nous attendons toute la participation de nos concitoyens.*

*Mme la Maire :*

*Merci pour ces explications. Souhaitez-vous reprendre la parole ? (Non)*

*La question n°2 est posée par Alexis Vernier.*

*M. VERNIER :*

*Merci. Certains agents de la municipalité, par l'organisation de leurs horaires de travail, n'ont pas accès à la restauration collective. Cinq courriers vous ont été adressés par le syndicat Solidaires à ce sujet afin de trouver une solution. L'obtention de tickets restaurants semble la solution la plus adaptée à la situation, comme cela se fait à Rouen, à la Métropole ou bien même au département. Il est légitime que tout le monde puisse avoir accès à un service de restauration ou bien dispose d'une alternative pour pouvoir se restaurer dans des conditions convenables et à un prix abordable. Étant donné le nombre d'agents concernés, environ une quinzaine, cela produirait une dépense supplémentaire pour la collectivité au maximum de 15 000 €, ce qui ne pose donc pas de problème financier. Pour l'instant, ce sont les salariés qui doivent supporter cette charge, souvent sur des petits salaires. Que compte faire la mairie de Sotteville pour régler cette difficulté ? Comptez-vous mettre en place un système de ticket restaurant comme le font les autres collectivités suscitées ?*

*Mme la Maire :*

*Pierre Carel a la parole pour répondre.*

*M. CAREL :*

*Tout d'abord, je souhaiterais rappeler le contexte réglementaire. Il faut quand même bien avoir en tête que l'employeur qui est la tête n'a pas d'obligation quant à la question des repas pris dans la journée de travail. Néanmoins, nous avons bien entendu la demande de quelques salariés de la Ville. Ils ont d'ailleurs été reçus pour un entretien, accompagnés d'un représentant du syndicat SUD. Au cours de ces entretiens il a été convenu que le sujet de la reprise des repas ne pouvait pas se traiter sans une prise en compte globale de la question des organisations de travail. Ces organisations sont actuellement en discussion dans le cadre de l'obligation qui est faite à nos collègues de revenir à un temps de travail annuel de 1 607 heures. Nous nous sommes engagés vis-à-vis de nos collègues à revenir vers eux sur ce sujet d'ici la fin de l'année 2021, ce qui a été accepté et ce qui a ensuite été confirmé par courrier. Pour terminer, je souhaite rappeler que contrairement à d'autres collectivités, la Ville de Sotteville-lès-Rouen offre la possibilité à ses agents de se restaurer au sein d'un restaurant administratif à prix modique. Pour faire le lien avec la question précédente, je dois dire que la prestation de restauration y est particulièrement qualitative.*

Mme la Maire :

Merci. Souhaitez-vous reprendre la parole ? Vous avez la parole, Monsieur Vernier.

M. VERNIER :

J'en conviens, mais c'est justement pour ceux qui n'ont pas accès à la restauration. Il n'y a pas de problème pour dire que la restauration administrative est de qualité, mais la question se pose pour ceux qui n'ont pas accès à la restauration à cause de leurs horaires.

Mme la Maire :

Vous avez eu la réponse dans ce que vous a indiqué Pierre Carel. Ces agents ont aussi eu la réponse.

Maintenant il s'agit des questions de Monsieur Jean Eastabrook, à qui je donne la parole.

M. EASTABROOK :

Merci, Madame le Maire. Ma première question concerne la qualité de l'habitat de nos concitoyens. Nos concitoyens s'interrogent et m'interrogent sur la lenteur apportée aux travaux de réfection de leur immeuble ou de leur environnement :

1/ Immeuble Flandre : à quand la réfection des balcons réputés commencer en février 2021 par le bailleur ICF après plus de 2 ans d'inaction ? Parallèlement à ces travaux sur les balcons du Flandre, quand aura lieu le réaménagement de la zone verte (les dates prévisionnelles de début et de fin des travaux ne semblent pas connues de tous les habitants) ?

2/ Immeubles Bonnafé. L'effondrement et l'étalement des balcons datent de plus d'un an. À quand la réfection des balcons ? Est-elle prévue, étant entendu que l'accès au hall d'accueil de ces immeubles n'est pas des plus rassurants ?

3/ Immeuble Laure Diebold : cet immeuble de moins de 5 ans construit par Normandie Habitat présente de graves problèmes d'infiltrations d'eau non résolus depuis plus d'un an, liées en particulier à des douches italiennes installées à la va vite par le constructeur. Les toilettes douches de plusieurs appartements sont quasi insalubres aujourd'hui. À quand le début de ces travaux de réfection, Madame le Maire, pour ces trois structures ? Vous siégez régulièrement dans leurs instances ?

Mme la Maire :

Hervé Demorgny va vous répondre.

M. DEMORGNY :

Merci. Monsieur le conseiller municipal, suite à l'intervention des services qui suivent ces dossiers, voici les réponses que nous pouvons vous apporter à la date d'aujourd'hui. Les balcons de l'immeuble Flandre ont été condamnés en 2019 par l'installation de garde-corps au niveau des portes-fenêtres. La réfection des balcons constituera la première étape de la réhabilitation complète de l'immeuble, avec comme objectif pour le bailleur un démarrage des travaux d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, Madame la Maire doit rencontrer à nouveau et rapidement le bailleur ICF.

Concernant l'immeuble Laure Diebold, les malfaçons ont été observées au niveau des douches dans 40 logements, provoquant des dégâts des eaux. Le bailleur a été mis en demeure par la Ville de faire réaliser des expertises pour préciser l'origine des fuites et procéder aux opérations nécessaires. Dans un courrier de réponse du 7 avril dernier, EBS Habitat indique que les expertises ont eu lieu à compter du 16 avril et que les sinistres feront l'objet d'un traitement dans le cadre de la garantie « dommages ouvrages », sans toutefois préciser les délais d'intervention.

Concernant l'immeuble Bonnafé, suite à la chute de deux balcons survenue en avril 2020 et à l'issue d'une expertise judiciaire, l'entreprise Bouygues s'est engagée à consolider les 34 balcons et à reprendre les deux balcons tombés. La chute des balcons est due à un problème de dimensionnement, de méthodologie de construction. L'entreprise Bouygues propose d'installer des renforts métalliques. Cette solution technique a reçu l'aval du contrôleur technique et de l'architecte M. Fortin interrogé sur l'œuvre architecturale.

Le Foyer du toit familial va déposer une déclaration préalable à l'urbanisme dans les semaines à venir, et les travaux devraient commencer avant la fin de l'année. Le Foyer du toit familial est en attente de signature d'une convention de prise en charge des frais par l'entreprise Bouygues. Il a engagé des frais de sécurisation très conséquents.

Concernant les locataires, tous les balcons ont été étayés depuis juillet 2020 pour permettre aux locataires d'y accéder. Un remboursement des loyers au prorata de la surface des balcons a été appliqué d'avril à juillet 2020.

Mme la Maire :

Monsieur Eastabrook, vous pouvez reprendre la parole, si vous le souhaitez.

M. EASTABROOK :

Cette réponse me convient, à part le fait que la date des travaux est inconnue pour l'immeuble Laure Diebold.

Mme la Maire :

Je suis d'accord avec vous. C'est toujours très agaçant de ne pas avoir un plan de travaux dans ces situations. Vous avez une deuxième question.

M. EASTABROOK :

Je vous remercie. Ma deuxième question concerne Viva Cité 2021. L'inscription numérique sur le lien de l'Atelier 231 aux différents temps forts consacrés à cet événement crée de profondes frustrations parmi les personnes les plus fragiles, car déjà le week-end prochain affiche complet. Je pense à certaines de nos personnes âgées et à certaines personnes souffrant d'un handicap, pour qui maîtriser l'outil numérique ne va pas de soi. Ce temps fort est un moment attendu de leur part chaque année. Même si nous comprenons à Inventons Sotteville, l'importance de pouvoir respecter les jauges encore imposées par temps de Covid, nous pensons qu'un tel évènement ne peut être réservé qu'aux seuls détenteurs d'un savoir-faire numérique. Qu'avez-vous prévu, Madame le Maire, en termes d'organisation pour ouvrir ce temps fort de culture populaire à tous sans exception ?

Mme la Maire :

*Edwige Pannier va vous répondre.*

Mme PANNIER :

*Monsieur le conseiller municipal, l'annulation de Viva Cité l'année dernière nous a tous marqués. Dès cette annonce, nous avons travaillé, avec les équipes de l'Atelier 231, à préparer l'édition 2021. Néanmoins, dès le mois de novembre 2020, nous nous accordions sur la nécessité d'adapter le festival. A germé, lors d'une réunion, l'idée d'un festival en escales, dans les quartiers, au plus près des habitants. La Ville et l'Atelier 231 ont donc élaboré un programme de spectacles respectant le protocole sanitaire en vigueur, avec la volonté d'aller dans les quartiers et de proposer des spectacles de qualité. Vous vous en doutez, cela n'a pas été chose aisée. Mais nous y sommes arrivés, avec une double offre culturelle : des spectacles au sein de l'Atelier 231 en jauge limitée, sur réservation (auxquels vous faites référence), et des spectacles qui auront lieu les trois prochains week-ends dans les quartiers et en plein air. Afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur, ces spectacles se joueront devant un public assis. Le choix a été fait de communiquer auprès des habitants. Ils seront informés par un affichage directement à proximité des lieux de représentation. Pourquoi ce choix ? Afin de respecter les jauges et les gestes barrières en vigueur. Ces règles sont celles des protocoles nationaux, auxquels nous nous conformons. Nous mettons tout en œuvre pour que Viva Cité reste ce qu'il est : un festival populaire. Il le sera encore plus cette année, en attendant l'édition 2022 dont nous espérons tous qu'elle consacrera le grand retour à la fête.*

Mme la Maire :

*Merci pour ces explications. Souhaitez-vous reprendre la parole, Monsieur Eastabrook ?*

M. EASTABROOK :

*Cette réponse me satisfait dans le sens où il est prévu un affichage dans les quartiers. Cela permettra à chacun, quel que soit son illettrisme ou pas, de pouvoir participer à cette grande fête attendue par beaucoup de nos concitoyens.*

Mme la Maire :

*C'était toute la difficulté de l'exercice, à la fois permettre que tout un chacun puisse y participer parmi nos concitoyens sottevillais d'abord et répondre aux exigences protocolaires liées à la période pandémique, pour ne pas provoquer de gros rassemblements.*

*Nous arrivons au terme de ce Conseil municipal. Je vous remercie d'y avoir participé. Notre prochain Conseil municipal aura lieu en octobre. D'ici là, nous avons une série d'activités très importante avec les week-ends de Viva Cité, avec le meeting d'athlétisme et un certain nombre d'activités culturelles, sociales ou sportives. Nous avons préparé un Été au stade pour les mois de juillet et d'août, de façon à ce que chacun puisse continuer à s'épanouir et que le lien social soit le plus présent dans notre commune.*

*Bonne soirée à tous.*

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 15.**

La Maire

Les Conseillers municipaux